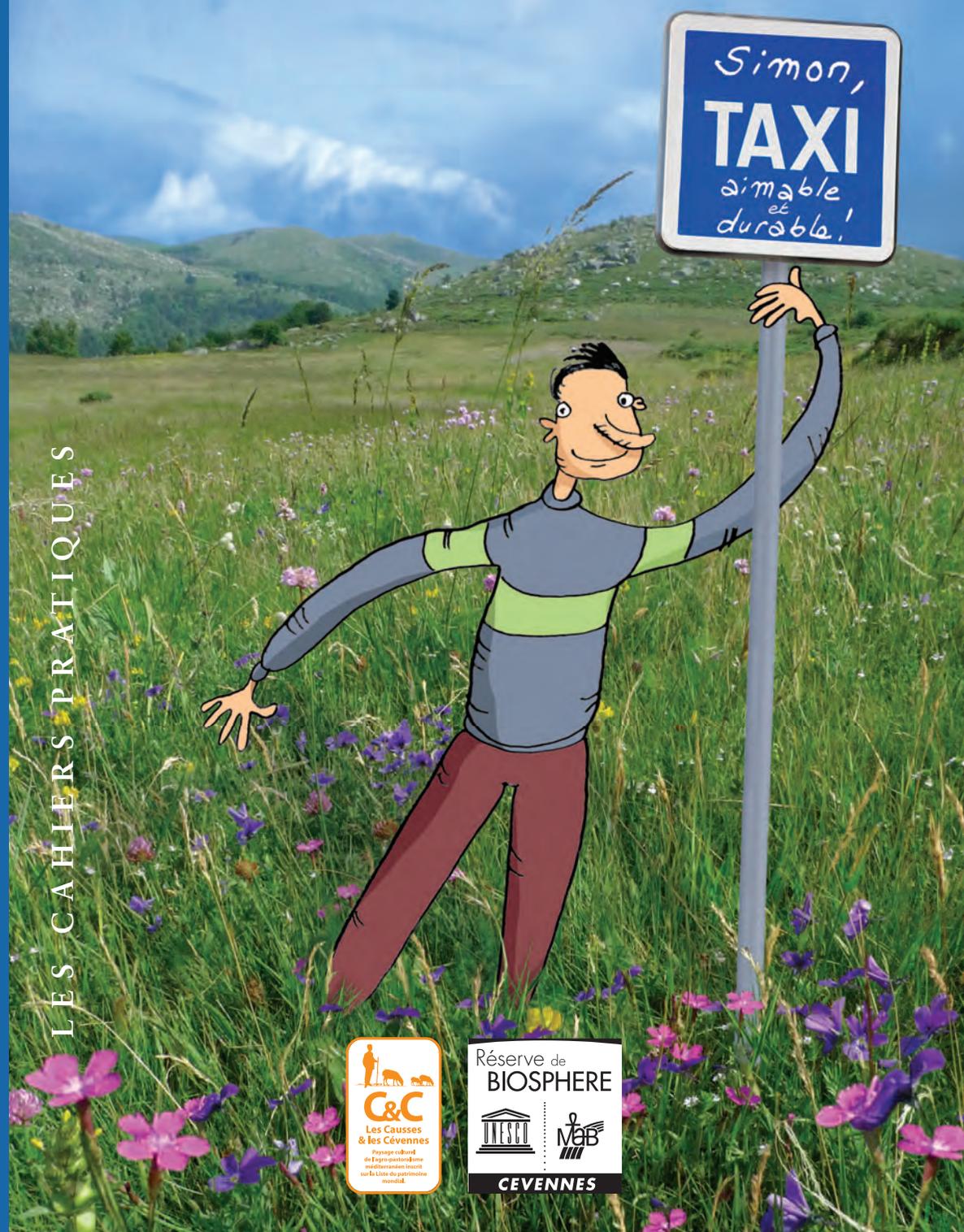


Parc national des Cévennes
6 bis, place du Palais
F 48400 Florac
Téléphone (33) 04 66 49 53 00
Télécopie (33) 04 66 49 53 02
Courriel :
info@cevennes-parcnational.fr
Site internet :
www.cevennes-parcnational.fr



Parc national
des Cévennes

Réussir un projet durable



LES CAHIERS PRATIQUES

PRIX : 10 €

Commission paritaire :
ISSN0151-072X ISBN 978-2-913757-23-3

Édition :
Parc national des Cévennes

Illustrations, première
et quatrième de couverture :

Marc Guerra

Photographie, première de couverture :

Mario Kleszczewski



Réussir

un projet durable

Sommaire

| | |
|--|----|
| Préface | 3 |
| Pourquoi parle-t-on de « développement durable » ? | 4 |
| Préciser mon idée | 9 |
| 1 Mon projet en cinq lignes | 11 |
| 2 Pourquoi ce projet ? | 12 |
| 3 Y avait-il d'autres solutions pour répondre à mes attentes ? | 13 |
| 4 Comment j'imagine mon projet dans 20 ans ? | 14 |
| 5 Comment vais-je mesurer la réussite et les impacts de mon projet ? | 15 |
| Faire prendre racine à mon projet | 17 |
| 6 Mon projet s'inscrit-il dans la continuité de l'histoire locale ? | 19 |
| 7 Qu'est-ce qui m'a conduit à choisir ce lieu pour mon projet ? | 20 |
| 8 Quelles sont les ressources utilisées pour mon projet ? | 21 |
| 9 Mon projet s'inscrit-il dans une démarche plus globale ? | 22 |
| 10 Quels sont les partenaires impliqués dans mon projet ? | 23 |
| 11 Mon projet est-il valorisant pour moi et pour d'autres ? | 24 |
| 12 Comment ai-je associé les personnes concernées par mon projet ? | 25 |
| Faire grandir mon projet durablement | 27 |
| - <i>Quelques repères pour</i> - Un projet respectueux de son environnement | 29 |
| 13 Mon projet participe-t-il à la lutte contre le changement climatique ? | 30 |
| 14 Mon projet a-t-il un effet positif sur la biodiversité ? | 31 |
| 15 Mon projet promeut-il une gestion économe des ressources naturelles ? | 32 |
| 16 Mon projet a-t-il été pensé au regard des risques naturels ? | 33 |
| 17 Mon projet traite-t-il les nuisances environnementales qu'il cause ? | 34 |
| 18 Mon projet contribue-t-il à maintenir le caractère du territoire ? | 35 |
| - <i>Quelques repères pour</i> - Un projet solidaire | 36 |
| 19 Mon projet permet-il une réduction des inégalités sociales ? | 37 |
| 20 Mon projet crée-t-il du lien social ? | 38 |
| 21 Mon projet invite-t-il à l'épanouissement personnel ? | 39 |
| 22 La coopération est-elle une composante de mon projet ? | 40 |
| 23 Mon projet a-t-il un impact sur la qualité de l'emploi local ? | 41 |
| - <i>Quelques repères pour</i> - Un projet économiquement responsable | 42 |
| 24 En quoi mon projet est-il rentable économiquement ? | 43 |
| 25 Puis-je donner une idée du coût global de mon projet ? | 44 |
| 26 Ai-je une politique d'achats responsable ? | 45 |
| 27 Mon projet propose-t-il un débouché durable pour les ressources du territoire ? | 46 |

Préface

Comme Monsieur Jourdain, chacun, plus ou moins sans le savoir, ici au quotidien, participe ou peut participer au fameux « développement durable » qui réunit les hommes, leur économie et leur culture, avec leur environnement : il cultive plus ou moins son bien-être, il participe plus ou moins au bien-être de la communauté, il contribue plus ou moins au bien-être des écosystèmes, et finalement il assure plus ou moins le bien-être de ses descendants.

Dans cet ouvrage collectif, chacun peut, au-delà de sa prose quotidienne, creuser un peu les choix qu'il a de prendre part à ce bien-être individuel et collectif, immédiat et futur.

Dans un lieu distingué comme un Parc national, c'est un beau programme, non ?

Jacques Merlin

Directeur du Parc national des Cévennes



Pourquoi parle-t-on de « développement durable » ?

La révolution industrielle du XIX^{ème} siècle a transformé la société et nous sommes passés d'une société agraire et artisanale à une société commerciale et industrielle dans un espace de libre échange mondialisé. En l'espace de quelques dizaines d'années, la France, comme tous les pays développés, a accédé au progrès technique et scientifique. L'espérance de vie s'est allongée et le taux de natalité a explosé : entre 1810 et 2010, la population française a été multipliée par deux.

Après-guerre est née la société de consommation avec pour apogée les Trente Glorieuses (1945-1973) et comme clé de voûte, l'énergie bon marché qu'est alors le pétrole. Tandis que les tâches ménagères pèsent moins lourd dans le quotidien, les loisirs prennent une part grandissante du budget des familles. Dès lors, produire en masse, acheter, consommer et gaspiller deviennent vite des habitudes pour les citoyens des pays « développés ».

Les crises secouent les certitudes

Les produits manufacturés, fabriqués à bas coût à l'autre bout de la planète, se généralisent et sont exportés en voyageant sur des milliers de kilomètres. A mesure que leur durée de vie s'est raccourcie, ils se sont de plus en plus rapidement changés en déchets...

des montagnes de déchets dont on n'a plus su que faire : ils ont bientôt été à l'origine de pollutions dramatiques de l'eau, des sols et de l'air. Pour répondre à nos besoins de matières premières, les ressources naturelles (ressources halieutiques, forêts, pétrole, gaz, charbon, uranium, minerais) dont le caractère renouvelable n'est pas compatible avec la surexploitation que l'on en fait, sont arrachées à la Terre sans aucun ménagement. La biodiversité est chaque jour un peu plus perdante. La combustion des énergies fossiles qui s'amplifie (transports, chauffage, fonctionnement des usines,...) pollue l'air et réchauffe progressivement notre planète. Quelques voix se font entendre : en 1972, le Club de Rome publie « The Limits to Growth » (littéralement « les limites à la croissance »). Il dénonce la volonté d'une croissance économique perpétuelle : celle-ci ne saurait être « illimitée » dans un monde qui n'est pas « infini ». Le développement économique et la croissance démographique sont alors présentés comme incompatibles avec la protection de la planète à long terme. La même année se tient la Conférence des Nations unies sur l'environnement, à Stockholm. Elle est, quant à elle, à l'origine de l'idée d'éco-développement qui tente de réconcilier l'économie avec son environnement.

Un sérieux coup de frein est donné en 1973 par le premier choc pétrolier, suivi par un autre en 1979. Le prix de l'or noir, à l'époque très bon marché et qui soutient toute la croissance économique des pays développés, s'envole.

Les consciences, endormies par la facilité de la vie, s'éveillent un peu et entrevoient que la prospérité matérielle de nos sociétés est basée sur l'utilisation intensive de ressources naturelles finies. Puis surviennent les catastrophes industrielles des années 80 : Seveso (1976), Bhopal (1984), Tchernobyl (1986), Exxon Valdez (1989), etc. Elles interpellent l'opinion publique par la désolation sociale qu'elles exposent au grand jour et les pollutions environnementales qu'elles causent. On commence alors à toucher du doigt l'idée qu'une pollution environnementale a des répercussions planétaires : même à l'autre bout du monde, elle nous concerne.

Par ailleurs, c'est en dévoilant l'ensemble de la chaîne de production des biens que nous achetons, que la différence de développement entre les pays « développés » (schématiquement du Nord) et ceux « en voie de développement » (schématiquement du Sud) commence à poser de plus en plus de questions éthiques et pragmatiques : comment tolérer que certains aient accès au confort matériel alors que d'autres en sont dépourvus et vivent dans l'extrême pauvreté ? Grâce à la mondialisation des échanges et des flux, ces pays sont devenus les berceaux de fabrication de la quasi-totalité des produits manufacturés que nous consommons. Les multinationales nous les proposent à des coûts toujours plus bas afin que nous les achetions. Les conditions de travail y sont de ce fait souvent déplorables et le recours au travail des enfants au détriment de leur scolarité est régulier. Il est de plus en plus reproché aux pays « développés » de sur-consommer les ressources que la Terre produit aux dépens du développement légitime des pays du Sud et des générations futures. Ainsi, on peut estimer, grâce à l'empreinte écologique*, qu'un français en 1979 (juste avant le deuxième choc pétrolier) a quasiment besoin de deux fois plus de surface productive pour vivre que celle qui est disponible pour ses besoins. Ce constat est le même pour tous les pays développés.

A la fin des années 80, il devient évident que la consommation des pays développés génère un pillage des ressources de la planète induisant déforestation, désertification, pollution et perte de biodiversité, tout en maintenant la grande majorité de la population mondiale dans la pauvreté et la dépendance. La croissance économique ne peut plus s'envisager *ex nihilo* : elle doit être au service de tous et respectueuse de l'environnement. Le terreau est prêt pour qu'émerge le concept de développement durable.

Le développement durable : une approche intégrée

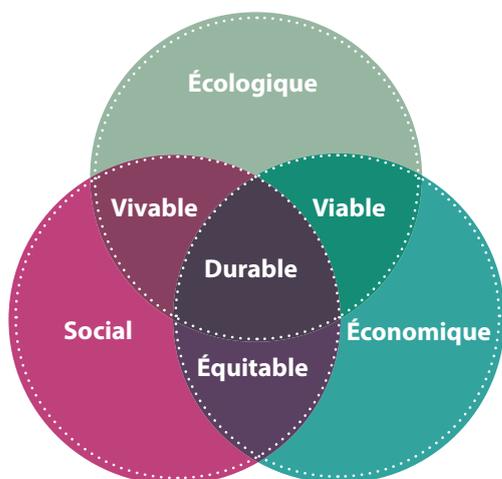
Dès 1980, l'UICN s'inspire de la notion d'éco-développement de la Conférence de Stockholm et parle pour la première fois de *sustainable development* (alors traduit par « développement soutenable »). Mais le terme passe presque inaperçu jusqu'en 1987 avec la publication de « Notre Avenir à tous » par Gro Harlem Brundtland, alors Premier ministre de la Norvège et présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Le désormais célèbre « rapport Brundtland » donne une définition au concept qui va faire le tour de la planète : « *un développement qui répond aux besoins du présent [...] à commencer par ceux des plus démunis [...] sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». La satisfaction des besoins vise les « besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, l'alimentation, l'énergie, l'eau, la salubrité » mais aussi le fait de donner la vie. Grâce au sommet de la Terre de 1992 (Rio de Janeiro), le concept de développement durable a été adopté dans le monde entier. Deux autres sommets de la Terre ont suivi celui, fondateur, de Rio : Johannesburg en 2002 et Rio+20 en 2012.

L'ambition du développement durable est immense et les questions auxquelles il devait répondre sont toujours d'actualité : comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la Terre ?

* *Surface de terre productive et d'écosystèmes aquatiques nécessaires pour la production des ressources utilisées et l'assimilation des déchets produits par une population définie. Elle s'exprime en hectare global (hag), qui représente un hectare de bioproduktivité moyenne sur la Terre pour une année donnée.*

Comment répartir les richesses afin de rendre possible le développement légitime des pays « du Sud » alors que la planète semble déjà asphyxiée par les pollutions de tous ordres et incapable de répondre, dans des conditions qui seraient identiques à celles d'aujourd'hui, aux besoins de trois milliards d'être humains supplémentaires d'ici 2100 ? Et surtout, comment faire en sorte de léguer une planète en bonne santé à nos enfants ?

Pour y arriver, chacun doit prendre conscience qu'il est un acteur du changement par les solidarités temporelles (avec les générations futures) et spatiales (avec les autres territoires) qu'il peut mettre en œuvre. Les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile sont invités à travailler main dans la main afin de réconcilier, dans une vision globalisante des projets, trois mondes qui s'ignorent depuis la révolution industrielle : l'économie, l'environnement et le social. Le développement durable est historiquement présenté à la croisée de ces trois composantes. Mais aujourd'hui, la culture et la gouvernance sont deux autres dimensions reconnues comme indissociables d'un développement « durable ».



Le développement durable est historiquement présenté à la croisée de trois composantes : sociale, écologique et économique.

En France, le changement est amorcé

Les initiatives sont tout d'abord isolées et balbutiantes, tardives par rapport à d'autres pays comme l'Allemagne. Elles s'amplifient dans les années 2000 sous l'effet conjugué des crises (biodiversité, changement climatique, crise économique et sociale à l'œuvre dans les pays développés depuis 2008, pollutions de l'air et de l'eau,...) et des engagements internationaux tels que ceux du Millénaire pour le développement (2000) dont la réduction de la pauvreté est l'un des axes majeurs, ou le Protocole de Kyoto (signé en 1997 mais entré en vigueur en 2005). Le développement durable devient une priorité qui tend à être partagée.

De manière concrète, certaines collectivités locales, des associations ou des établissements scolaires ont engagé des démarches transversales de développement durable nommées Agenda 21 (programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle). Des entreprises ont pris leur part en travaillant à leur responsabilité sociétale (rapports développement durable, certifications,...).

La Constitution française a été renforcée d'une Charte pour l'environnement en 2004, le Grenelle de l'environnement a abouti à deux lois Grenelle (2009 et 2010), des stratégies nationales de développement durable sont élaborées tous les 3 ans depuis 2003, et une Conférence environnementale annuelle fixe la feuille de route du gouvernement depuis 2012 pour la transition écologique. La société civile fourmille d'idées et d'initiatives en faveur du développement durable : les associations et les organisations non gouvernementales sont les animatrices principales de ce changement qui voit la progression des éco-gestes, des comportements éco-responsables et des achats respectueux de l'environnement comme des conditions de travail d'ici et d'ailleurs.

Bien que de nombreuses volontés existent à l'heure actuelle, et malgré toutes les avancées scientifiques, techniques et législatives dans le domaine, il n'est pas un enjeu du développement durable qui soit assorti de mesures suffisantes pour y faire face. Le meilleur exemple reste le changement climatique qui menace très directement toutes nos sociétés, nos activités ainsi que la biodiversité.

Ces enjeux environnementaux et sociaux sont planétaires. Ils nécessitent l'implication de tous : nous sommes tous concernés et responsables car la quasi-totalité de nos gestes a des conséquences pour notre planète et les hommes qui y habitent.

Le Parc national des Cévennes, laboratoire du développement durable

Il est des territoires où l'expérimentation des solutions pour un développement durable est plus avancée qu'ailleurs, où l'essence même des lieux facilite la prise de conscience. Le Parc national des Cévennes en fait partie.

Territoire rural de moyenne montagne, il est classé en Parc national en 1970 pour la protection d'un patrimoine naturel hérité de la main de l'homme. Les dimensions culturelles et naturelles y sont entremêlées depuis toujours produisant des paysages remarquables. Le classement en réserve de biosphère en 1985 reconnaît que le développement du territoire se fait dans le respect des hommes et de la nature. Le cœur du Parc national couvre les terres d'altitudes. Ici, encore moins d'opposition qu'ailleurs entre les activités humaines et la biodiversité puisque l'Etat donne à l'établissement public comme mission d'y préserver les milieux ouverts et les espèces qui leur sont liées. Or ces milieux ouverts ne le deviennent et ne le restent que par la main de l'homme car ils ont pour origine la pratique séculaire de l'agropastoralisme. Sa reconnaissance par l'UNESCO a conduit à l'inscription, en 2011, des Causses et des Cévennes sur la Liste du patrimoine mondial en tant que paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen. L'aire d'adhésion est un espace de cohérence et de partenariat où chacun est invité à être solidaire de la protection du cœur.

La haute valeur patrimoniale du cœur est un atout pour le développement, notamment touristique et démographique, de cette enveloppe protectrice. Cette proximité a créé la conscience de l'importance d'un environnement préservé et a contribué à l'émergence d'initiatives remarquables en faveur du développement durable.

La Charte du Parc national des Cévennes formalise cette relation bénéfique entre le cœur et l'aire d'adhésion et lui donne du souffle au travers d'un projet de territoire pour les quinze ans à venir. Elle est le fruit d'un long travail concerté dont l'ambition a été d'apporter des réponses aux enjeux locaux de développement durable.

Réussissez votre projet durable !

Porteurs de projets, ce guide a été conçu pour vous. Il est la traduction pédagogique de la « grille d'analyse des projets au regard des critères du développement durable », créée en 2007-2008 par la commission consultative du Parc national « Développement et relations locales » sous la présidence d'Hubert Pfister.

Son ambition est de remettre en cause les habitudes par des questions simples et ciblées qui balayent tous les champs du développement durable. Vous ne serez pas seul : Simon vous accompagnera tout au long de votre lecture et vous montrera comment son projet évolue très concrètement grâce à ce guide.

Afin de favoriser la dispersion des idées et des comportements durables, ce guide est téléchargeable gratuitement sur le site internet du Parc national des Cévennes : <http://www.cevennes-parcnational.fr>





Préciser mon idée

1 Mon projet en cinq lignes

C'est une question essentielle car elle vous permet d'avoir une vue d'ensemble de votre projet. La méthode de description appelée « QQQCCP » est un outil qui peut vous aider à résumer le projet.

Quels en sont le(s) objectif(s) ?

L'objectif principal peut concerner une thématique spécifique telle que :

- ☑ la promotion d'une activité économique (création d'une exploitation agricole ou industrielle, agrandissement de locaux nécessaire au développement ou au maintien de l'activité...);
- ☑ la protection de l'environnement (mise aux normes environnementales d'une installation ou d'un équipement, actions de sensibilisation du public scolaire...);
- ☑ la valorisation du patrimoine culturel (organisation d'une fête de la transhumance, création de sentiers éducatifs, d'expos...);
- ☑ la contribution à une solidarité plus grande entre les populations (création d'une boutique de commerce équitable, d'une salle de rencontre pour les associations locales...).

Votre projet peut être plus complexe et également englober plusieurs de ces thématiques.



La méthode QQQCCP (Qui fait Quoi ?, Où ? Quand ? Comment ? Combien ? et Pourquoi ?) est couramment utilisée pour décrire les projets quelque soit leur porteur de projet. Il s'agit de répondre à l'ensemble de ces questions de manière synthétique, afin de décrire le projet en quelques lignes.

Qui est le porteur de projet ?

Vous pouvez être un particulier, une association, une coopérative, une entreprise, une structure communale, intercommunale, départementale ou régionale...

*Je voudrais créer une entreprise de taxi,
mais avec un véhicule qui pollue le moins possible...
...un projet qui tient en 5 lignes*



2 Pourquoi ce projet ?

La question du « Pourquoi » donne la direction du projet, les raisons de son émergence, les personnes par lesquelles et pour lesquelles il voit le jour. Votre projet possède une portée individuelle ou collective. Dans ces deux cas, la lecture de ce guide peut vous aider à en orienter le contenu vers plus de durabilité en cohérence avec vos objectifs.

A quel(s) objectif(s) répond votre projet ?

Votre projet peut répondre à des objectifs multiples :

- ☑ enrichissement et épanouissement personnels (intellectuel, spirituel, matériel, monétaire...),
- ☑ réponse à des exigences réglementaires (construction, transformation, aménagement d'une structure nécessaire au respect de normes imposées...);
- ☑ développement économique d'une région ;
- ☑ amélioration de la qualité de vie de tous (paysages, assainissement, voirie, santé...);
- ☑ ...

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez considéré être la personne (ou la structure) la plus qualifiée pour porter ce projet ?

Il convient de démontrer en quoi vous êtes le plus apte à porter le projet sur le territoire.



D'après le principe de subsidiarité (la responsabilité d'une action doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème par elle-même), il est important pour la réussite d'une action de veiller à l'entreprendre à l'échelle la plus adaptée (administrative, géographique...). Il s'agit de trouver le niveau le plus pertinent pour l'action.

Quelles sont les personnes (ou les structures) concernées par ces besoins (personnes âgées, enfants, riverains, commerçants, entreprises...) ?

Il peut s'agir de simples besoins personnels mais ressentis par l'ensemble de la population (souhait de voir se développer un type d'activités spécifique tel que les activités nautiques, de randonnée...) ou d'une prise en compte réelle de la nécessité d'agir dans un domaine bien particulier (souhait de voir se développer les activités de soin, l'accueil de personnes en situation précaire...).



A l'origine de mon projet de taxi durable, 3 raisons :



Primo : j'aime la mécanique.



Deuxio : j'aime la nature.



Tercio : j'aime bien Madeleine... Elle a 70 ans, vit seule et ne trouve personne pour l'emmener au marché de Florac.

3

Y avait-il d'autres solutions pour répondre à mes attentes ?

Avec ce projet, vous vous êtes fixé un objectif à atteindre. Avant même la lecture de ce guide, vous avez certainement déjà eu à faire des choix. Ce sont ces « possibles » laissés derrière vous qu'il est intéressant de reprendre afin de formaliser en quoi la solution retenue apparaît aujourd'hui comme la meilleure. Et parce que le développement durable vous intéresse, la lecture de ce guide vous amènera peut-être à revoir le projet, encore une fois, dans certaines de ses composantes.

Avez-vous examiné d'autres options pour la réalisation de votre projet ?

La recherche de solutions alternatives peut ne porter que sur un aspect particulier de votre projet (procédés, matériaux) ou sur la totalité (deux solutions totalement différentes - voir le paragraphe suivant - peuvent répondre à un même objectif).

En quoi le projet dans sa forme actuelle semble-t-il le mieux adapté aux attentes du territoire et le plus efficace par rapport aux alternatives étudiées ?

Il s'agit ici de lister les critères qui vous ont guidé dans vos choix.

Avez-vous envisagé de remplacer l'investissement financier que votre projet représente par un changement de pratiques ou d'organisation ?

Votre projet peut constituer un investissement (acquisition de matériel, construction de bâtiment...) que vous pouvez peut-être éviter par un changement de comportement, d'organisation ou de pratiques. Le développement des pédibus ou de l'usage du vélo peut éviter l'extension du parking devant une école.



Une dernière possibilité est de ne rien faire... saviez-vous que certains projets sont inutiles ? Les situations que l'on croyait inextricables trouvent leur solution sans que personne ne soit obligé d'intervenir. Un équilibre se recrée suite à la perturbation et l'on économise du temps, de l'énergie et de l'argent. Aussi avant de se lancer, mieux vaut-il prendre le temps d'observer, d'évaluer les risques et de se poser la question de l'utilité de l'action...

Comme Madeleine, beaucoup de personnes âgées vivent isolées, loin des commerces et des services urbains. Pourquoi ne pas les rassembler en centre-ville...



...dans un magnifique édifice construit en matériaux écologiques ? Cette idée n'a plu que moyennement à Madeleine !



4 Comment j'imagine mon projet dans 20 ans ?

Il s'agit d'évaluer la viabilité de votre projet au regard des évolutions locales et globales susceptibles de se produire au cours des décennies à venir.

Quel avenir envisagez-vous pour votre projet ?

Votre projet a une durée de vie plus ou moins longue. Il est susceptible d'évoluer au cours de ces années d'existence. Mais vous pouvez d'ores et déjà vous projeter dans 20 ans et tenter de l'imager. C'est ce que l'on appelle faire de la prospective. Et pour cela, quelques règles incontournables sont à observer :

- ☑ ne pas penser en termes de continuité par rapport aux temps actuels ;
- ☑ imaginer en 20 ans autant de changements (en nombre et en modification de notre qualité de vie) que nous en avons vécus depuis le début des années 50 ;
- ☑ envisager différents scénarii ;
- ☑ faire évoluer virtuellement votre projet pour obtenir différentes options possibles.

Comment le projet prévoit-il de faire face aux évolutions globales en cours ?

Votre projet devra tenir compte dès aujourd'hui des évolutions de demain :

- ☑ Le changement climatique devrait être responsable d'une augmentation de la température planétaire située entre 2 et 5 degrés sous nos latitudes et d'une intensification des phénomènes climatiques extrêmes (canicule, inondations...);
- ☑ Les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz, uranium) que notre planète aura mis plusieurs millions d'années à fabriquer, arriveront bientôt à épuisement ;
- ☑ Le monde connaît aujourd'hui sa plus importante crise liée à la biodiversité : les espèces s'éteignent à un rythme inégal depuis l'apparition de l'homme ;
- ☑ En France, l'espérance de vie moyenne est passée de 25 ans en 1750 à quasiment 81,5 ans en 2011 ! Le nombre moyen d'enfants par femme est de 2,01 en 2012 mais reste inférieur au seuil de renouvellement des générations entraînant un vieillissement de la population.



En 1999, 10 producteurs du bassin de production de Pied de Borne et Villefort se regroupent et forment la société FARIBORNE. Leur but est de mettre en place un atelier de transformation de la châtaigne pour valoriser les petits fruits issus de l'agriculture biologique (qui ne peuvent être vendus frais) en farine. Ils connaissent des débuts difficiles. Dimensionné pour transformer une vingtaine de tonnes, l'atelier traitera 6 tonnes la première année pour atteindre 80 tonnes en 2006. Aujourd'hui, le projet est considéré comme une réussite et les producteurs de la société FARIBORNE ont développé avec l'aide des collectivités un nouvel atelier adapté aux volumes qui seront transformés dans les prochaines années (capacité de 120 tonnes). De nouveaux débouchés et de nouveaux producteurs sont recherchés afin d'optimiser ce nouvel atelier. Ce projet a su anticiper les évolutions locales et assurer ainsi sa pérennité.

Notre territoire est attractif et sa population augmente... Comment l'avez-vous pris en compte ? Votre projet favorise-t-il l'implantation de ces nouvelles populations ?

Votre projet en lui-même peut amener de nouveaux résidents à s'installer sur le territoire du Parc national des Cévennes. Il devra dans tous les cas tenir compte de cette augmentation de population qui peut être un atout si votre projet est pensé en ces termes (accueil du public, accessibilité...) ou une contrainte si vous recherchez la tranquillité d'une zone peu habitée.



Je rêve d'une belle entreprise familiale et de transports qui préservent les routes !

5 Comment vais-je mesurer la réussite et les impacts de mon projet ?

L'évaluation est une étape clé du développement durable. Elle permet de tirer les enseignements des actions passées pour construire de nouveaux projets améliorés dans leur durabilité. Encore faut-il avoir pensé sa mise en œuvre avant le début des opérations...

Votre projet est-il assorti d'indicateurs ?

Un indicateur est un outil d'évaluation et d'aide à la décision grâce auquel on peut mesurer une situation ou une tendance, de façon relativement objective, à un instant donné, ou dans le temps et/ou dans l'espace. Vous pouvez développer des indicateurs pour apprécier :

- ✓ les méthodes utilisées (implication des partenaires, association des bénéficiaires du projet, gestion des délais et des coûts...);
- ✓ les difficultés dans la réalisation ;
- ✓ les résultats obtenus en termes d'écart par rapport à la situation initiale ou par rapport aux objectifs, au budget prévisionnel... ;
- ✓ les impacts du projet (prévus ou imprévus, positifs ou négatifs).

Avez-vous prévu une évaluation à mi-parcours et la possibilité de modifier le projet ?

Certains projets sont en perpétuelle évolution (offre de formation, manifestation culturelle annuelle, etc.) et les enseignements de l'année passée orientent le projet de l'année suivante. D'autres peuvent souffrir un arrêt au milieu de leur réalisation pour « faire le point ». Dans tous les cas, il est préférable de perdre un peu de temps pour prendre du recul plutôt que de devoir corriger un imprévu une fois le projet achevé.

Si votre projet concerne d'autres personnes que vous, une évaluation collective est-elle envisageable ?

L'évaluation participative contribue à rendre une démarche transparente et transversale. Elle permet aux personnes concernées par le projet de continuer à être associées une fois ce dernier terminé.



L'évaluation peut être une composante du projet, une manière de faire. C'est ce que les japonais appellent le kaizen. La traduction française courante est « amélioration continue ». Par extension, on veut signifier « analyser pour rendre meilleur ». Cette philosophie repose sur des petites améliorations faites au quotidien. Chaque travailleur est incité à réfléchir sur son lieu de travail et à faire des propositions. Le kaizen responsabilise et déculpabilise car l'erreur est permise : elle est analysée sans honte pour être évitée. Cette démarche graduelle et douce s'oppose au concept plus occidental de réforme brutale.



Madeline, j'ai quelques questions à vous poser.
Je vais m'arrêter en pleine campagne...



...pile poil entre chez vous et votre destination.





Faire
prendre
racine
à mon projet



Mon projet s'inscrit-il dans la continuité de l'histoire locale ?

Il existe certaines caractéristiques propres à notre territoire et à son histoire qu'il est intéressant de chercher à maintenir. Le respect de l'identité d'un lieu et d'une population n'est cependant pas en contradiction avec une certaine forme d'innovation...

Pouvez-vous indiquer si la nature du projet est en lien direct ou non avec un type d'activité ou un savoir-faire traditionnels du territoire ?

Le Parc national des Cévennes est un espace sur lequel l'homme est sans cesse intervenu sur la nature grâce à des activités adaptées : agro-pastoralisme extensif, productions agricoles traditionnelles (miel, fromage, châtaigne...), sylviculture (par exemple des châtaigneraies), exploitation des minerais... dans le but de pourvoir à ses besoins. Une forme de tourisme s'est par ailleurs développée autour de ces activités. Votre projet peut se situer dans cette continuité ou dans la tendance récemment observée de l'artisanat d'art.

Si des travaux sont à effectuer pour la réalisation de votre projet, ont-ils été pensés en tenant compte du bâti existant et du paysage ?

Créer un espace visuel cohérent, attentif à l'histoire locale mais ouvert aux évolutions (telles que les énergies renouvelables) est nécessaire afin de garantir une identité propre au territoire inscrite dans la modernité. A ce titre, il peut être intéressant pour les porteurs de projets de s'inspirer des pratiques anciennes : implantation, volumétrie, matériaux, insertion dans le paysage... Dans certains secteurs du territoire, la prise en compte de ces orientations peut être encadrée réglementairement (cœur du Parc national, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP ou AMVAP)...



Votre projet revêt-il un caractère culturel permettant la transmission de l'histoire locale ?

Le partage de ce patrimoine collectif et fédérateur est un enjeu fort pour notre territoire. La valorisation des lieux de mémoire et la création de structures d'accueil du public (musées, sentiers d'interprétation, scénographies, expositions...) permet de rendre l'histoire locale accessible, compréhensible et donc de la faire vivre. Votre projet, s'il comporte la restauration du petit patrimoine bâti rural ou s'il fait appel à une technique traditionnelle, propose d'emblée une passerelle entre le passé et le présent que chacun pourra apprécier.

Si votre projet ne s'inscrit pas dans la continuité de l'histoire locale, pouvez-vous expliquer pourquoi ?

Le coût excessif d'une construction ou la nécessité de moderniser une activité peuvent par exemple être à l'origine d'une rupture avec les schémas traditionnels.



Même si le couvert forestier important des versants des causses ne le laisse que peu deviner, les gorges du Tarn et de la Jonte ont connu, notamment au cours du XIX^{ème} siècle, une forte activité viticole. Avec l'abandon de ce type de culture, les bancels non entretenus ont peu à peu vu leurs murettes de pierres sèches s'écrouler et les mazets se sont effondrés. Le SIVOM du Grand Site, en partenariat avec le Parc national des Cévennes, le conseil général de la Lozère et les services de l'Etat, a engagé une action de réimplantation de la vigne. Depuis, 12 hectares ont pu être replantés sur les communes d'Ispagnac, Quézac et Sainte-Enimie et sont exploités par deux viticulteurs.

En dehors des nombreux voyageurs (130 000 en 1913), ce train transportait du charbon, du bétail...



C'est ça qui m'a donné l'idée de transporter des marchandises de toutes sortes...



7

Qu'est-ce qui m'a conduit à choisir ce lieu pour mon projet ?

La spécificité de notre territoire implique une attention particulière de votre part quant au choix du lieu du projet. Il convient dans cette question d'identifier les raisons pour lesquelles vous avez décidé de réaliser votre projet à cet endroit précis. Les questions 13 à 27 du guide (analyse des impacts) vous permettront de vérifier l'adéquation du lieu choisi avec les enjeux économiques, environnementaux, culturels et sociaux existants.

Quelle est la zone géographique concernée par votre projet ?

Cette question permet d'évaluer l'étendue du territoire concerné par le projet. Il s'agit du périmètre à l'intérieur duquel les principaux impacts résultant de la mise en œuvre du projet sont susceptibles d'être ressentis.

Quels sont les contraintes et les atouts du contexte géographique local pour votre projet ?

Les caractéristiques géographiques propres à un territoire doivent nécessairement être prises en compte par le porteur d'un projet car elles peuvent être à l'origine de certains choix.

Il vous faut tenir compte de difficultés liées au relief, à la rudesse du climat en hiver, aux voies de communication peu nombreuses... ou au contraire d'atouts comme un environnement préservé et des paysages remarquables qui permettent une qualité de vie indéniable et une destination touristique prisée.

Vos choix de vie vous ont-ils influencé pour déterminer le lieu d'implantation de votre projet ?

Un choix raisonné pour le lieu d'implantation de votre projet (installation d'une activité par exemple) en fonction de votre idéal de vie mais en tenant compte des contraintes existantes (temps de transports, accessibilité, présence de services publics...), est une des solutions pour un projet de vie cohérent.

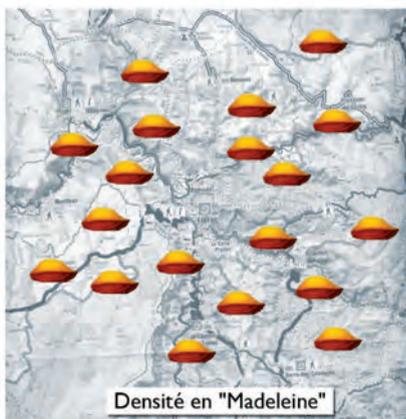
J'ai répertorié les personnes vivant seules et isolées comme Madeleine. En les reportant sur une carte, j'ai défini mon champ d'action.



Cécile et Sébastien habitent Génolhac dont Cécile est originaire. C'est un choix de vie qui les a conduits à quitter Paris avec leurs trois enfants. Cécile a dessiné les plans de leur maison : propre et économe. Ils ont adapté leurs activités professionnelles : Sébastien s'est installé comme graphiste indépendant ; Cécile, qui fait partie de l'association des Métiers d'Art en Cévennes, pratique professionnellement la broderie à la machine ou à la main, réalise des robes pour la haute couture ou des habits d'académicien. Elle travaille aussi avec les Opéra Garnier et Bastille à Paris. Depuis, un autre petit garçon est né. L'implication locale de Cécile et Sébastien ne diminue pas après toutes ces années : entre engagement associatif et politique, le couple est très actif !

Votre projet se situe-t-il dans un secteur protégé ?

Votre projet est ou sera implanté dans un Parc national, en cœur ou en aire d'adhésion. D'autres dispositifs de protection existent (Natura 2000, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine...). Il est nécessaire de savoir si la zone géographique d'implantation de votre projet est concernée par l'un de ces périmètres. Dans ce cas, des règles précises seront à observer. Cependant, des accords de partenariat (techniques et financiers) pourront, dans de nombreux cas, être conclus.





Quelles sont les ressources utilisées pour mon projet ?

Les ressources sont tout ce sur quoi votre projet prend appui pour exister. Elles peuvent être naturelles, humaines ou immatérielles. Tout projet qui tend à améliorer sa durabilité doit privilégier les ressources locales et renouvelables pour son développement.

De quelles ressources dépend votre projet ?

Ce peut être des ressources

- ☑ naturelles (bien, substance ou objet présent dans la nature, et exploité pour les besoins d'une société humaine). Afin de les recenser, il faut vous intéresser :
 - à vos consommations énergétiques : fioul, gaz, charbon, géothermie (chaleur du sol), biomasse (bois notamment) pour le chauffage et l'eau chaude ; pétrole ou GPL pour vous déplacer ; uranium (si électricité d'origine nucléaire), eau (barrage hydraulique), vent ou soleil pour votre électricité (éclairage, chauffage et eau chaude, et tous les autres usages liés) ;
 - à vos consommations d'eau qu'elle soit potable ou pluviale ;
 - aux matériaux dont vous avez besoin (pour la construction, la transformation...) ;
 - aux animaux et végétaux d'élevage et/ou sauvages utilisés à des fins alimentaires ou non,
 - à la surface de sol que votre projet mobilise ;
- ☑ humaines : personnes à qui vous avez ou allez faire appel pour votre projet (entreprises, salariés, sous-traitants, fournisseurs, partenaires...) ;
- ☑ immatérielles : vous pouvez adosser votre projet à l'image du territoire et aux valeurs qu'il véhicule.

Sont-elles renouvelables ?

On entend par ressources renouvelables celles dont le stock peut se reconstituer à mesure qu'il est consommé. C'est le cas du soleil, du vent, du bois si les forêts sont gérées correctement... Cette notion s'applique surtout aux ressources naturelles mais peut, par extension, concerner également les ressources immatérielles. L'identité d'un territoire est en effet complexe et la simplifier en ne communiquant que sur un seul de ces aspects est réducteur voire incompatible avec la garantie de son authenticité.



Association créée en 1981, le Merlet tient son nom d'un affluent du Gardon de Saint-Jean. Initialement orientée vers les activités de pleine nature, l'association développe petit à petit une réflexion active sur la pédagogie et diversifie ses offres touristiques et de séjours en s'appuyant sur les paysages, la faune et la flore, notamment dans les gorges du Tarn et de la Jonte. L'association s'implique de plus en plus dans le développement territorial et propose de nombreuses formations. Elle met également à disposition des outils pédagogiques. Très ancré au territoire, le Merlet a su intelligemment mobiliser et valoriser les ressources naturelles, culturelles et paysagères pour son développement.

Sont-elles locales ?

Une ressource naturelle locale permet de diminuer le coût et les pollutions induits par son transport. Une ressource humaine locale valorise le potentiel professionnel du territoire et évite sa désertification. Une ressource immatérielle locale rend votre projet cohérent avec son territoire d'attache. Plus les ressources que vous mobilisez sont locales et plus l'acceptabilité sociale de votre projet augmente car il s'insère dans un territoire et le fait vivre.



Je pensais qu'il fallait juste de l'essence pour faire fonctionner un taxi...
Je découvre que les ressources nécessaires sont bien plus vastes.





Mon projet s'inscrit-il dans une démarche plus globale ?

L'intérêt est ici de savoir si votre projet participe directement ou indirectement à une action d'ordre plus général et de plus grande envergure. Ceci vous permettra de mobiliser des partenaires, qu'ils soient techniques ou financiers (voir question n°10). Vous gagnerez par ailleurs en cohérence à l'échelle du territoire.

Votre projet concourt-il à remplir une mission plus large que celle résultant de l'activité mise en place ?

Le projet peut contribuer à l'amélioration d'une situation que d'autres cherchent par ailleurs à résoudre. Il pourra donc trouver un écho au sein des plans, stratégies, chartes et autres documents politiques et stratégiques qui structurent les priorités des acteurs œuvrant sur un même territoire. La légitimité du projet n'en sera que renforcée et la cohérence territoriale accentuée.

Est-il mis en oeuvre dans le but spécifique de répondre à un programme d'actions existant ?

De nombreuses démarches sont désormais présentées comme des « projets de territoire ». Il s'agit en réalité d'établir collectivement une stratégie et un plan d'actions pour l'avenir d'un secteur donné. Chaque acteur s'engage volontairement dans le processus : il construit avec les autres la politique globale et porte ensuite son projet en cohérence avec la ligne établie. Créer un projet dans un cadre pré-existant peut être un atout supplémentaire pour sa réussite.



Des artistes, créateurs d'art et plasticiens, se sont regroupés pour créer l'association des Métiers d'Art en Cévennes. L'objectif est de constituer un réseau sur le territoire et de mettre en commun les énergies pour se faire connaître notamment au travers de l'organisation d'évènements collectifs (expositions, manifestations...) dont le temps fort est le Festival des Métiers d'Art qui attire chaque année plusieurs milliers de personnes autour de 80 créateurs. Chaque nouvel artiste qui s'installe sur le territoire peut par conséquent s'inscrire dans ce réseau qui lui donne une meilleure visibilité mais l'engage également au travers d'une charte (participation à la vie de l'association et à l'organisation des actions collectives, ouverture de l'atelier de travail au public, respect du travail des autres et des décisions prises par le groupe...).



Pas question de rester dans mon coin, il faut que mon projet prenne de l'envergure.

Je dois trouver un lieu stratégique pour réfléchir avec mes partenaires à la façon d'inscrire mon projet dans une démarche globale.



Pour tout ce qui est global j'ai repéré un lieu prédestiné.



10

Quels sont les partenaires impliqués dans mon projet ?

Cette question doit permettre de recenser les différents protagonistes qui participent au projet en suivant et/ou en soutenant les différentes étapes du processus. L'idéal est de les associer dès le début de votre projet et de les réunir à chaque étape clé.

Êtes-vous aidé pour les différentes phases de votre projet ? si oui, par qui ?

En tant que porteur de projet, vous pouvez avoir besoin de conseils pour élaborer votre projet ou de financements pour le faire vivre. Quelques organismes accordent des aides financières, d'autres accompagnent techniquement les projets, certains proposent les deux. Vous pouvez également faire appel aux agents de développement de nos communautés de communes ou aux « réseaux sociaux », notamment associatifs présents sur le territoire.

Sollicitez-vous des financements complémentaires à votre apport pour la réalisation et la mise en oeuvre de ce projet ? Auprès de quel(s) organisme(s) ?

De nombreux organismes (collectivités territoriales : communes, intercommunalités, Département, Région, État ou Europe) attribuent des aides financières aux projets qui entrent dans leur programmation. Certains projets peuvent bénéficier d'aides de l'établissement public du Parc national des Cévennes ou encore de fonds privés (fondations, mécénat...).

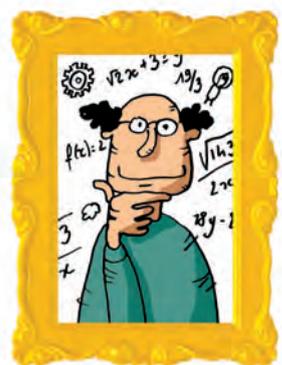
Des personnes précieuses m'ont aidé :



Caroline T. qui a fait une étude sur la mobilité en Lozère pour le Comité de bassin d'emploi des Cévennes.



Jérôme D. du conseil général, qui m'a informé des subventions du Département concernant le transport des personnes âgées.



Le Pr Tournesol. C'est le surnom de Clément, un mécanicien génial qui a conçu un carburant écologique à base de bogues de châtaignes : le Bogaz !



La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires engage un projet de diversification de l'offre touristique de la station de Prat Peyrot dans le cadre de l'appel à projets « Pôles de nature » (DATAR). La co-construction de la candidature a permis d'intégrer les enjeux des partenaires associés : communes de Valleraugue et de Meyrueis, communauté de communes de la vallée de la Jonte, conseil général du Gard, l'Office national des Forêts, l'établissement public du Parc national des Cévennes et la Région. La conduite du projet s'organise autour :
✦ de quatre groupes de travail thématiques,
✦ d'un comité technique qui réunit les partenaires, suit la production des groupes de travail (calendrier, contenu) et gère les éventuels désaccords pour dégager des consensus,
✦ d'un comité de pilotage, composé des financeurs et des élus locaux, qui arbitre et valide le travail des groupes de travail et les orientations proposées par le comité technique. Ses membres veillent au respect des délais et à la cohérence du projet.

Avez-vous mis en place un groupe de discussion ou un comité technique pour partager chacune des phases du projet ? Si oui, à quel rythme se réunit-il ?

Dans certains cas, un groupe de travail regroupant vos différents partenaires peut voir le jour. Il est intéressant que toutes les parties prenantes puissent échanger, sous la houlette du porteur de projet, autour de sa définition, de ses contours et de sa mise en oeuvre. Le projet final est alors partagé par tous.

11 Mon projet est-il valorisant pour moi et pour d'autres ?

La réalisation de votre projet permet peut-être de valoriser ou de revaloriser l'image ou le rôle de certaines personnes et/ou de (re)dynamiser certaines activités. Vous pouvez également être mis en valeur dans votre rôle de porteur de projet.

Votre projet vous permet-il une certaine forme de reconnaissance ?

Votre projet, dans la mesure où vous avez pu le définir et le mener en accord avec vos envies, peut déjà être en lui-même une satisfaction pour vous. Un projet sera d'autant plus valorisant pour son porteur de projet qu'il est également reconnu et apprécié par d'autres. Son exemplarité, son caractère innovant, sa cohérence mais surtout sa réussite sont autant d'atouts qui mettront en valeur le porteur de projet. Mais pour cela encore faut-il que votre projet soit connu par d'autres et fasse appel à une forme de communication (officielle ou non) adéquate.



Le parc de culture et de loisirs du Vallon du Villaret (en Lozère) a ouvert ses portes en 1993. Unique en France, il mêle la découverte de l'art contemporain et la nature de manière exemplaire. La démarche est tout à la fois commerciale, touristique, culturelle et éducative. Il s'agit d'un projet valorisant pour son fondateur, pour les artistes et pour les visiteurs et dont les retombées économiques sont loin d'être négligeables : « Ici, tous les emplois comptent. Les retombées économiques directes et indirectes du Vallon sont donc essentielles. Tous les professionnels des structures d'hébergement du secteur et les commerçants du canton reconnaissent que le Vallon est devenu une destination, un moteur économique pour la région. Le Vallon a redonné vie à des terres que l'agriculture avait abandonnées dans les années 60 pour non rentabilité, la culture a remplacé la culture... Des mutations sont possibles dans le respect de l'existant. » Guillaume SONNET, fondateur du Vallon du Villaret.

Votre projet contribue-t-il de manière directe ou indirecte à mettre en valeur d'autres acteurs ?

Votre projet peut, de manière voulue ou fortuite, permettre une valorisation de certaines personnes et/ou activités. Vous pouvez par exemple

- développer une activité gestionnaire de l'espace (élevage extensif d'ovins par exemple) : le secteur dans lequel vous vous implantez va retrouver des paysages plus ouverts. Une activité de gîtes se situant à proximité pourra bénéficier de cette amélioration du cadre de vie et devenir plus attractive.
- attirer, grâce à votre projet, un flux touristique plus important dans un village et redynamiser le commerce local ;
- améliorer la communication qui est faite sur un site remarquable et ainsi valoriser les acteurs locaux par la connaissance que vous diffusez ;
- avoir réussi un projet particulièrement exemplaire dont les retombées concerneront également les partenaires avec lesquels vous avez travaillé.

Et si je faisais une campagne d'information pour valoriser les personnes âgées vivant seules ?

Avec Madeleine sur des panneaux publicitaires 4X3 et un slogan choc !
L'idée a laissé Madeleine dubitative !



12 Comment ai-je associé les personnes concernées par mon projet ?

Un processus d'association peut combiner une multitude d'initiatives en fonction des objectifs poursuivis. Il n'existe pas de méthode générique. Chaque initiative se caractérise par le type de public ciblé (acteurs économiques, représentants associatifs, citoyens, public volontaire, élu ou désigné...) et le degré d'implication sollicité : information simple ou assortie d'une démarche de consultation, de concertation ou de co-construction.

Est-ce que d'autres personnes que vous sont concernées par votre projet ? Si oui, les avez-vous informées et/ou impliquées dans votre projet ?

Le principe de participation («tous concernés, tous impliqués, tous acteurs») est constitutif de la notion de développement durable. Un projet ne concerne que très rarement le seul porteur de projet. Depuis quelques années, on se rend compte que la réussite d'un projet est souvent liée à l'implication des personnes concernées ou a minima à leur information.

Après de qui et comment ai-je diffusé l'information sur mon projet ?

L'information du public est essentielle lorsque l'on décide de mettre en œuvre un projet susceptible d'avoir des effets positifs comme négatifs sur la population environnante. Il convient de privilégier la diffusion la plus large possible de l'information et de bien connaître le public auquel on souhaite s'adresser pour mieux cibler son message.

Il me faudrait rencontrer mes futurs usagers pour faire une bonne étude de marché.



Et où faire une étude de marché... sinon au marché ?



Il existe plusieurs façons d'associer le public :
☞ l'information est unidirectionnelle. Le porteur de projet a la parole et décrit son projet.
☞ la consultation : elle vise à recueillir l'avis de tout ou partie des personnes concernées. Ces dernières ne participent cependant pas à la décision.
☞ la concertation : il s'agit d'une implication fondée sur un travail en commun à une ou plusieurs étapes clés du projet. La décision finale appartient au porteur de projet.
☞ la co-construction : ce terme désigne un travail commun et un véritable « partage du pouvoir », ou tout du moins une « co-décision » sur les différentes étapes du projet en question.

Toutes les personnes concernées par mon projet ont-elles été en mesure de donner leur avis ? et comment l'ai-je pris en compte ?

Il s'agit ici d'essayer d'évaluer le degré d'implication des personnes concernées par le projet. La démocratie participative recouvre l'idée d'associer à un projet l'ensemble des personnes qui auront à le faire vivre ou qui seront, à un moment ou à un autre, concernées par la démarche. Cette association doit se faire le plus en amont possible des projets afin que, si le projet est collectif ou possède des impacts qui le dépassent, il puisse être accepté et porté collectivement. Sachez par ailleurs que si votre projet est innovant, son acceptabilité sociale se joue en partie à cette étape là.



Faire grandir
mon projet
durablement

Un projet respectueux de son environnement

Votre projet s'implante au sein d'un Parc national, territoire exceptionnel du point de vue de ses paysages et de sa richesse écologique. Il devra tenir compte de ces caractéristiques remarquables ainsi que des dispositifs de protection environnementale qui garantissent leur sauvegarde et s'appliquent peut-être au lieu que vous avez choisi pour le créer.

Un patrimoine exceptionnellement riche et diversifié

Le patrimoine naturel présente une diversité exceptionnelle liée notamment :

- ☒ aux substrats rocheux, formations granitiques, schisteuses et calcaires ;
- ☒ aux influences climatiques océanique, méditerranéenne et montagnarde ;
- ☒ au relief s'étagant de 200 à 1700 m.

Conjuguée à divers modes de gestion de l'espace, cette variété de combinaisons a permis le développement d'habitats naturels très diversifiés, qu'ils appartiennent à des formations herbacées, boisées, aquatiques ou rocheuses. La mosaïque de ces milieux accroît encore la biodiversité.

La flore, extraordinairement riche représente 40 % de la flore française. Elle compte 2300 espèces vasculaires et près de 10 000 espèces non vasculaires selon les spécialistes (lichens : 1000, bryophytes : 500, champignons : 7000, algues : non connu).

Une cinquantaine d'espèces sont endémiques (inféodées au territoire du Parc). Enfin, plus de 450 espèces sont considérées d'intérêt patrimonial, dont près de 250 à surveiller.

En tant que Parc habité, la flore liée aux pratiques agricoles revêt un intérêt particulier du point de vue de la biodiversité.

Concernant la faune, plus de 2400 espèces animales ont été recensées, allant d'espèces méditerranéennes à des espèces continentales ou alpines. Une quarantaine d'entre elles sont protégées au niveau communautaire et 219 au niveau national. On compte à ce jour 319 espèces de vertébrés (dont 70 mammifères, 195 oiseaux, 16 amphibiens, 15 reptiles, 23 poissons) et plus de 2000 invertébrés (inventaires à poursuivre).

La régression des milieux ouverts menace une grande part de la biodiversité : 40 900 ha boisés en 1970 contre 51 500 ha en 1992 dans le cœur du Parc (soit, par évolution naturelle due à la déprise agricole, soit par reboisement). Par ailleurs, l'artificialisation ou la perturbation des milieux constitue un facteur défavorable (intensification de pratiques agricoles, substitution d'essences forestières locales par des essences exogènes, ...). Les cours d'eaux et milieux aquatiques sont aussi l'objet d'une préoccupation grandissante face aux évolutions actuelles.

Le patrimoine culturel est lui aussi extrêmement important. Plus de 150 sites et monuments sont inscrits ou classés. Par ailleurs, 3000 éléments du patrimoine sont répertoriés. Quelques certaines sont jugés de grand intérêt. L'archéologie en général et la préhistoire en particulier sont mieux connues sur les plateaux calcaires que dans le reste du territoire. Bien qu'essentiellement rurale, la région cévenole présente un patrimoine bâti défensif ou religieux relativement dense. Outre un patrimoine bâti remarquable, le patrimoine vernaculaire est largement représenté, avec des éléments exceptionnels.

Des paysages de caractère

Au croisement du schiste, du calcaire et du granite, quatre grandes entités paysagères se différencient par la géologie, le relief, l'utilisation de l'espace, le patrimoine naturel et culturel, les types de fréquentation touristique et les dynamiques de développement local : le mont Lozère-Bougès nord, les vallées cévenoles, le causse Méjean et ses gorges (Tarn et Jonte) et le massif de l'Aigoual.

On y rencontre : hêtraie, sapinière, pineraie sylvestre, reboisements, châtaigneraie, chênaie verte, prairies, pelouses d'altitude, pelouses d'allure steppique, landes à callune, à bruyère, genêt, tourbières, escarpements rocheux, falaises, sans oublier la grande diversité des milieux aquatiques.

L'histoire a façonné la trame des paysages culturels cévenols et caussenards. Leurs grands traits de caractère identitaires sont contenus dans cet héritage ancien. Les évolutions contemporaines des paysages - dynamiques naturelles de reboisement sur les terres délaissées, transformations dues aux nouveaux modes d'exploitation agricole, à laylviculture, aux activités liées au tourisme - sont mesurées implicitement sur la base de la forte valeur culturelle qui est donnée à ces paysages patrimoniaux.

Les trois éléments clés des paysages - la châtaigneraie associée aux terrasses de culture, les « steppes » caussenardes et les sommets ouverts des massifs granitiques - ont été façonnés par l'activité agricole et pastorale. Leur maintien, leur mise en valeur et leur évolution passent toujours par cette activité.

De nombreux dispositifs de protection de ce patrimoine

Le cœur est le secteur soumis à réglementation du Parc. Le territoire est également concerné par d'autres systèmes de protection réglementaires ou contractuels, plus ou moins contraignants : réserves naturelles, zones soumises à arrêté préfectoral de protection de biotope, sites Natura 2000 (désignés au titre de la directive Habitats ou de la directive Oiseaux), Espaces Naturels Sensibles (politique départementale volontariste mise en œuvre par les départements du Gard et de l'Ardèche), zones N (naturelles) ou A (agricoles) des Plans Locaux d'Urbanisme, périmètres de quiétude de certains rapaces, sites classés...

Source : *Éléments d'état des lieux pour l'élaboration de la Charte du Parc national des Cévennes (2012).*

13

Mon projet

participe-t-il à la lutte contre le changement climatique ?

Défi majeur lancé à nos sociétés, le changement climatique est l'un des enjeux auquel le développement durable tente de répondre. Normaux à l'échelle des temps géologiques, les changements climatiques ont toujours existé... mais aucun n'a égalé la vitesse de celui que nous vivons actuellement. Il est prouvé scientifiquement que les émissions de gaz à effet de serre (GES) (dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, CFC...) générées par les activités humaines en sont à l'origine. Un projet moderne et responsable doit en limiter la production, compenser celles qu'il ne peut réduire et se préparer au changement.

Les émissions de gaz à effet de serre induites par votre projet font-elles l'objet d'une réflexion particulière ?

Votre projet émet des GES à cause de l'énergie qu'il consomme :

- ☑ directement : par ses transports, dans les bâtiments (chauffage, eau chaude...),
- ☑ ou indirectement : pour fabriquer les biens et services que vous utilisez et/ou proposez.

Votre premier objectif est d'en diminuer la quantité utilisée qu'elle qu'en soit la nature.

Dans un second temps, une réflexion est à mener sur la nature de l'énergie consommée. Les énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon) sont de loin celles qui produisent le plus de GES et sont donc à abandonner au profit des énergies dites renouvelables.

Par ailleurs, l'agriculture et le traitement des déchets (qui génèrent de grandes quantités de méthane) ainsi que les industries, sont des émetteurs importants de GES.

Les émissions incompressibles sont-elles assorties d'actions de compensation ?

La neutralité carbone est le résultat d'une démarche de réduction de nos émissions de GES et de compensation de la totalité des émissions restantes. Pour un particulier, la compensation est volontaire. Vous pouvez acheter à un opérateur spécialisé un nombre d'unités « carbone » correspondant au volume des émissions de GES que vous souhaitez compenser. La somme versée contribue, directement ou indirectement, au financement d'un projet spécifique de réduction des émissions ou de séquestration de carbone (plantation d'arbres par exemple). Ainsi, les réductions ou les séquestrations financées en un lieu équilibrent les émissions produites en un autre lieu, et le bilan des émissions de l'opération est donc neutre.

Avez-vous pensé à adapter votre projet aux changements climatiques ?

Les GES émis dans l'atmosphère mettent une cinquantaine d'années à produire leurs effets. Nous voyons aujourd'hui les conséquences des émissions des années 50. Aussi, même si nous stoppions aujourd'hui toutes nos émissions de GES, nous n'arrêterions pas les bouleversements en cours. Nous ne ferions qu'en limiter l'ampleur – ce qui est loin d'être anecdotique. Votre projet devra donc être également pensé au regard des changements inéluctables à venir.



Le Plan climat énergie territorial (PCET) est un projet territorial de lutte contre le changement climatique. Obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, celui d'Alès Agglomération a été lancé en mars 2012. La collectivité intervient en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de ses responsabilités directes (équipements, bâtiments...) et de ses compétences réglementaires et, en tant qu'animatrice, auprès de tous les acteurs publics ou privés et de sa population. Intégré à son Agenda 21, il vise deux objectifs :

- ☑ l'atténuation des émissions GES sur le territoire ;
- ☑ l'adaptation du territoire au changement climatique puisque ses impacts ne pourront plus être intégralement évités.

Mon défi est de trouver une voiture vraiment propre sans aucune émission de CO² !
Autrement dit un taxi...



14

Mon projet a-t-il un effet positif sur la biodiversité ?

La biodiversité ne doit pas être confondue avec la diversité. Ce n'est pas la simple multiplicité de plantes et d'animaux qui est recherchée ici, mais le maintien de leurs interactions et de leurs relations avec leurs habitats pour un bon fonctionnement des écosystèmes. Dans un contexte où le rythme d'extinction d'espèces s'accélère, un projet prenant vie dans le Parc national des Cévennes ne peut ignorer cette dimension.

Votre projet est-il à « biodiversité positive » ?

Par analogie avec la « maison à énergie positive » qui caractérise les habitations émettant plus d'énergie qu'elles n'en consomment, les projets à biodiversité positive produisent et/ou restaurent plus de biodiversité qu'ils n'en détruisent (espèces naturellement et normalement présentes sur le site concerné).

Votre projet peut donc :

- ✓ augmenter la richesse spécifique d'un milieu par une pratique adéquate (par exemple en agriculture : fauche tardive, girobroyage, rotation des cultures, suppression des pesticides, jachère...);
- ✓ lutter contre les pollutions et la concurrence aux espèces locales (programme de recherche sur la lutte contre les espèces envahissantes, sensibilisation du grand public, travaux d'intervention)...
- ✓ raisonner la construction d'un bâtiment ou un aménagement au regard de son impact sur la biodiversité (plantes grimpantes qui elles-mêmes abriteront et alimenteront d'autres espèces, nichoirs et micro-habitats pour les insectes, haies d'arbustes, herbes hautes...)...



L'effondrement actuel de la biodiversité est considéré par les scientifiques comme une crise aussi grave que le changement climatique pour l'avenir de l'humanité. Le constat fait l'objet d'un consensus scientifique : les espèces animales et végétales disparaissent à un rythme au moins 100 fois supérieur au rythme naturel d'extinction. Les causes de l'effondrement actuel de la biodiversité sont connues et directement liées à l'activité humaine : surexploitation (pêche intensive, commerce d'espèces protégées), pollutions (de l'air, de l'eau et des sols), fragmentation et destruction des habitats (étalement urbain, infrastructures, défrichement et déforestation), introduction d'espèces invasives (accélérée par la mondialisation des échanges) et changement climatique.

Votre projet tente-t-il de lutter contre la fragmentation des milieux par une meilleure prise en compte des corridors biologiques ?

Je ferai tout pour respecter la biodiversité !



Les espèces doivent se déplacer pour se nourrir, se protéger et se reproduire. Les corridors relient fonctionnellement deux espaces distincts. Ils sont des passages possibles pour les espèces et sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale ainsi que pour la survie à long terme de la plupart des espèces. Les corridors les plus évidents à identifier sont les éléments linéaires tels que les haies, les surfaces enherbées autour des champs cultivés, les cours d'eau...

Il convient donc au cours de votre projet d'éviter leur destruction et, dans l'hypothèse où cela devrait arriver, d'en envisager la restauration.



Quitte à aménager un peu ma conduite !



15 Mon projet promeut-il une gestion économe des ressources naturelles ?

Les ressources naturelles planétaires sont pour certaines, en quantité limitée à l'échelle humaine (pétrole, gaz, charbon, uranium, minerais...), et pour d'autres, renouvelables si elles sont bien gérées (vent, soleil, eau, bois...). Elles rendent des services indispensables voire irremplaçables à nos sociétés. Tout projet souhaitant s'inscrire dans une démarche de développement durable se doit de préserver les ressources naturelles qu'il utilise et dont d'autres dépendent. Leur consommation doit donc être raisonnée et optimisée.

Quelles sont les ressources naturelles que votre projet peut économiser ?

Avant toute chose, il est nécessaire de bien identifier les ressources naturelles que votre projet mobilise (se référer à la question n°8 pour plus de précisions) : les ressources à contenu énergétique (gaz, pétrole...), l'eau, la biomasse (bois, végétaux, animaux...), les matériaux inertes (roches, graviers...).

L'étape suivante est l'évaluation de leur disponibilité sur le territoire, afin de déterminer les efforts principaux à fournir. Par exemple, l'eau est une ressource souvent rare sur notre territoire, dont la disponibilité est particulièrement irrégulière sur une année et qui mérite donc toute votre attention.

Votre projet peut également promouvoir une gestion économe des ressources de manière indirecte, par les choix d'achat que vous pouvez faire : bois issu de forêts gérées durablement, boycott de certaines espèces de poissons (perche du Nil, espadon ou thon rouge...), utilisation de matériaux recyclés...



Dans un contexte de rareté de la ressource en eau, il était de tradition séculaire de récupérer l'eau de pluie dans les maisons cause-nardes grâce à des citernes. Systématiques jusque dans les années 60 et désormais remises au goût du jour dans certaines fermes, l'eau de pluie qu'elles contiennent est utilisée pour les usages domestiques : jardin, poulailler, animaux. Elle est parfois réinjectée dans le réseau des maisons, avec un double réseau de tuyauterie, pour les wc. Pour une ferme de 300m² habitables possédant une citerne de 40m³ environ alimentant ses toilettes, l'économie d'eau sur une année est estimée entre 40 et 60 m³.

Quels sont les moyens à votre disposition pour y parvenir ?

Vous pouvez faire appel aux avancées technologiques de ces dernières années qui limitent les besoins énergétiques et les consommations d'eau de nombreux produits. Une gestion économique et écologique des ressources est également possible grâce à des gestes de tous les jours adaptés (éco-gestes). Pour finir, il est essentiel de questionner ses besoins (est-il indispensable d'avoir une pelouse verte toute l'année ?) et de les limiter lorsque cela est possible.

Avez-vous pensé votre projet en termes de gestion adaptée de l'espace ?

Le sol (et par extension l'espace) est une ressource naturelle dont nos sociétés modernes ont usé et abusé induisant un mitage de l'espace rural, une imperméabilisation des sols,... Une gestion adaptée consiste à n'utiliser que l'espace nécessaire pour votre projet et à l'entretenir en conséquence.

35 millions de mètres cubes d'eau sont employés chaque année au lavage de voitures.



C'est décidé, je ne lave plus ma voiture, je l'arrose !



16

Mon projet a-t-il été pensé au regard des risques naturels ?

Si certains aléas sont par nature impossibles à maîtriser, on peut en revanche, d'une part mieux les connaître et les prévoir et, d'autre part, réduire la vulnérabilité des hommes et des biens. En effet, c'est la vulnérabilité d'un territoire à tel ou tel risque qui transforme l'aléa en accident ou catastrophe. Certaines interventions humaines (la déforestation, l'imperméabilisation des sols...) contribuent fortement à amplifier cette vulnérabilité en accentuant les risques naturels.

Quels sont les risques naturels recensés sur la zone de votre projet ?

Le Parc national des Cévennes est concerné par des aléas naturels liés aux conditions météorologiques (sécheresse, inondation, incendie...) ou à la géologie (glissement de terrain), ainsi que par des pollutions potentielles liées aux anciennes activités minières. Ces aléas font peser un risque dans les zones où des enjeux sont présents en termes de populations, de biens, de patrimoine ou d'activités.

Votre projet limite-t-il la violence des aléas...

Votre projet doit tenir compte des aléas naturels présents sur sa zone d'implantation et ne pas en aggraver l'intensité. Par exemple :

- ☑ une crue sera d'autant plus violente que les sols où les eaux de pluie ruissellent sont imperméables (routes, dalles en béton...);
- ☑ un incendie se propage d'autant mieux que le milieu est à l'abandon;
- ☑ une sécheresse devient un problème généralisé si la gestion des prélèvements en eau n'a pas été raisonnée;
- ☑ un terrain sera déstabilisé si les écoulements d'eau sont contrariés et déviés dans des secteurs peu appropriés.

...Et ce qui en fait un risque ?

En tant que porteur de projet, vous veillerez à ne pas augmenter la vulnérabilité du lieu d'implantation de votre projet face aux aléas recensés, en évitant par exemple :

- ☑ les bâtiments (ateliers, habitations) situés dans les lits majeur et mineur des cours d'eau, sur la trajectoire des coulées de boue ou dont les jardins sont insuffisamment débroussaillés qui augmentent respectivement les risques pour les crues, les glissements de terrain et les incendies;
- ☑ des cultures qui nécessitent trop d'eau et augmentent le risque de mauvais rendement en cas de sécheresse...



Certains projets peuvent également constituer une source de risques pour le territoire (activité dangereuse pour l'environnement et/ou les biens et les personnes).

Dans ce cas, il est utile de s'appuyer sur deux principes du développement durable : la prévention (empêcher le problème de se produire et/ou réduire la vulnérabilité de la zone pour limiter le risque) et la précaution (si les risques sont probables mais non encore démontrés scientifiquement, le porteur de projet doit mettre en œuvre des mesures visant à éviter la réalisation du dommage).

Les routes de montagne peuvent être dangereuses, particulièrement en hiver.



Mais rien ne m'empêchera de conduire Madeleine au marché !



17

Mon projet traite-t-il les nuisances environnementales qu'il cause ?

On entend ici par nuisance environnementale toute atteinte à la qualité du milieu naturel qu'elle soit de nature chimique, mécanique, génétique, visuelle, sonore, lumineuse... Les déchets sont également abordés.

Votre projet génère-t-il des pollutions environnementales ?

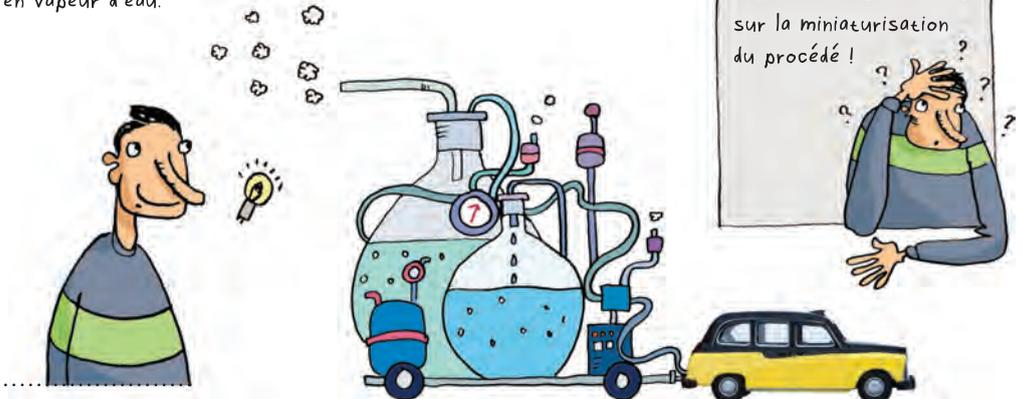
Le tableau ci-dessous reprend les différents types de nuisances qui peuvent venir polluer l'environnement. Une réglementation importante existe à ce sujet. Elle devra être consultée et appliquée.

Leur réduction à la source doit être privilégiée.

La réduction à la source consiste tout simplement à éviter qu'une activité donnée ne produise des nuisances et autres déchets. La meilleure manière de traiter une pollution est encore de ne pas l'engendrer !

| Nature de la nuisance | Exemples | Pistes d'amélioration... |
|-----------------------|--|--|
| Chimique | Solvants et peintures, produits d'entretien, pesticides et herbicides... | Produits écologiques, le désherbage thermique, l'agriculture biologique... |
| Organique | Assainissement défectueux, dépôts de fumier en bordures de cours d'eau... | Bien penser son dispositif d'assainissement ! Respecter les normes d'épandage, mettre en place des bandes enherbées... |
| Mécanique | Travaux de terrassement à proximité d'un cours d'eau. Les poussières produites peuvent boucher les ouïes des poissons ou colmater les frayères si elles se dispersent dans l'eau. | Chantier « propre » avec déviation et protection du cours d'eau. |
| Génétique | Introduction d'espèces animales ou végétales extérieures au territoire qui peuvent s'hybrider avec des essences locales, ou prendre le dessus sur l'espèce locale et devenir des espèces envahissantes (ailanthe, renouées, écrevisse américaine). | Ne pas les introduire ! Les éradiquer est extrêmement compliqué. |
| Visuelle | Implantation de panneaux publicitaires, architecture extravagante, verveue paysagère... | Insertion paysagère réussie et utilisation de matériaux locaux. |
| Sonore | Bruit inhabituel qui peut être source de dérangement pour les voisins de votre projet (êtres humains, faune sauvage ou domestique). | Dimension très subjective qui pourra être discutée avec les personnes directement concernées et les techniciens spécialistes. |
| Lumineuse | Eclairages de nuit (véritable problème pour les oiseaux nocturnes, les migrateurs et pour les observateurs d'étoiles). | Extinction des lampadaires à des heures adaptées, suppression des lampadaires « boules », et utilisation d'ampoules adaptées pour limiter la lumière émise vers le ciel. |

Mon Pr Tournesol a trouvé une idée très astucieuse : transformer les gaz d'échappement en vapeur d'eau.



18

Mon projet

contribue-t-il à maintenir le caractère du territoire ?

Le caractère du Parc national est indissociable de la présence de communautés humaines. Il repose à la fois sur des éléments matériels, notamment un riche patrimoine naturel, culturel et paysager, spécifique et objectivement décrit, mais aussi sur des éléments immatériels, notamment tout ce qui suscite chez l'homme l'émotion, le respect, un imaginaire particulier et une capacité de ressourcement. Il renvoie donc à l'esprit des lieux, à la force séductrice de l'ensemble classé (et notamment son cœur) et à l'attrance qu'il exerce.

Votre projet tente-t-il de limiter l'uniformisation des paysages ?

Les évolutions sociales, économiques et technologiques à l'œuvre dans nos sociétés (exploitation intensive des milieux, déprise agricole et fermeture des paysages, abandon des vieux villages, utilisation de matériaux industriels standards) risquent d'entraîner une banalisation de l'environnement quotidien. Sans chercher à maintenir un paysage figé à travers les siècles, il s'agit plutôt de favoriser son évolution en cohérence avec son identité et son caractère. Votre projet, par les choix que vous faites pour sa réalisation et son insertion dans le paysage (grâce aux cahiers de recommandations architecturales par exemple), viendra conforter le caractère du territoire ou au contraire l'affaiblir. S'il est transférable en l'état dans une autre région de France, sans que les aspects des bâtiments, leur volumétrie, les végétaux utilisés, les compétences mobilisées... n'aient à être revus, c'est que probablement votre projet est standard. Un petit relooking s'impose !

J'ai décidé de repeindre mon taxi dans une couleur en harmonie avec l'environnement.

Roland, un ami artisan bâtisseur en pierres sèches, m'a donné une idée originale.



De manière générale, votre projet respecte-t-il l'esprit des lieux ?

L'esprit d'un lieu est ce que nous en percevons de manière intuitive, ce qui nous touche, nous émeut, nous interpelle. C'est aussi ce qui nous relie à un passé lointain, ce qui nous connecte à notre histoire ou à notre futur. Sur le territoire, votre projet s'intéressera plus particulièrement :

- ☑ au sentiment d'être au cœur de la nature « sauvage » : absence de bruits artificiels, présence réelle ou « ressentie » des animaux (ombres, bruits), beauté des paysages... ;
- ☑ à la trace de l'histoire : traces protohistoriques visibles (menhir, tombe, dolmen, enceinte), récits et légendes...



Du fait du fort exode rural de la vallée du Galeizon, la forêt de pins maritimes se développe augmentant ainsi le risque d'incendie. Les élus de la commune de Lamelouze (80 habitants), aidés par leurs partenaires (Syndicat mixte de la vallée du Galeizon, SAFER, chambre d'agriculture...) ont décidé de limiter ce risque en créant des coupures vertes autour du hameau. Pour les entretenir, l'installation d'un agriculteur s'est très vite imposée. Dans un contexte de foncier très morcelé, une réflexion concertée a permis de mobiliser les habitants / propriétaires dans une association foncière agricole : 30 propriétaires ont ainsi conventionné pour 100ha de terres mis à disposition. La commune a construit la chèvrerie-fromagerie et la loue à des éleveurs caprins. La gestion de ces pins, en plus de dégager des terres de parcours pour les chèvres, a participé au développement, à l'échelle de la vallée, d'une filière bois-énergie (copeaux).

Un projet solidaire

Tout projet nouveau s'inscrit dans un contexte social et culturel existant. Une bonne connaissance de celui-ci est un atout indéniable pour la réussite de votre projet. Appréhender ce contexte est forcément plus facile pour quelqu'un vivant depuis longtemps sur le territoire. Si vous venez de vous installer, il est indispensable d'aller chercher des renseignements et de confronter vos idées avec des personnes intégrées au tissu local.

Un territoire, deux espaces différenciés

Le territoire du Parc national est constitué de deux grandes zones bien différenciées.

La première zone, centrée autour du cœur, est constituée par un vaste espace rural. Représentant 60% de la superficie du territoire, elle accueille à peine ¼ de sa population, avec une densité de population inférieure à 8 habitants au km².

La seconde zone est constituée par un croissant au sud et à l'est du territoire, qui s'étend sur les basses vallées du massif cévenol entre Le Vigan et Les Vans. Ce territoire qui a connu historiquement les deux phases d'industrialisation des Cévennes (la soie puis les mines) est plus urbain et concentre 75% de la population pour une densité de population de 35 habitants au km².

Dynamique démographique

Le territoire du Parc connaît un regain démographique général. Entre 1970, date de la création du Parc, et 1990, le nombre d'habitants avait diminué de 13 %. Il s'est stabilisé entre 1990 et 1999, et depuis le début des années 2000, la population du Parc national des Cévennes augmente de nouveau. Le taux annuel moyen de croissance démographique est de 0,7%

par an (taux certes deux fois moins élevé qu'en Languedoc-Roussillon (1,4%) mais qui équivaut à celui constaté au niveau national). Comme pour l'ensemble de la Région, la croissance démographique récente dans le Parc est essentiellement due aux apports migratoires. En effet, en 2006, 20 % des habitants du Parc n'habitaient pas le même département qu'en 2001. Le Parc accueille des flux migratoires de toutes les régions qui l'entourent mais surtout de l'Île-de-France et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, principaux contributeurs de l'apport migratoire, avec un flux net identique de 1000 personnes environ entre 2001 et 2006.

Malgré cette dynamique, le Parc reste un territoire vieillissant avec, en 2006, 32 % de sa population âgée de 60 ans ou plus. Cette proportion est nettement supérieure à celle constatée pour l'ensemble du Languedoc-Roussillon (25 %). A l'opposé, les jeunes sont proportionnellement moins nombreux parmi les habitants du Parc et beaucoup quittent le territoire afin de rechercher un emploi en rapport avec un niveau de qualification professionnelle élevé. De nombreuses personnes âgées vivent seules après le décès de leur conjoint. Ceci explique pour partie la taille plus réduite des ménages sur l'espace Parc.

Pour en savoir plus : Diagnostic socio-économique du Parc national des Cévennes (2009, actualisé en 2010), disponible sur le site internet de l'INSEE et du Parc national des Cévennes.

19

Mon projet permet-il une réduction des inégalités sociales ?

L'épanouissement humain est au tout premier rang des objectifs du développement durable. Il implique le respect de la diversité culturelle, l'accès de tous à une vie digne, la lutte contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations.

Votre projet est-il source d'équité sur la zone géographique qui le concerne directement ?

De nombreuses inégalités existent : inégalité d'accès à l'emploi, aux soins, à la culture, à l'éducation, aux transports, au logement. Mais aussi, inégalités dans le domaine des salaires, du travail... qui sont sources de pauvreté (monétaire, intellectuelle, relationnelle). Votre projet peut avoir comme objectif de les réduire mais peut également les intégrer dans sa définition et sa mise en œuvre.

Votre projet est-il pensé en termes d'accessibilité ?

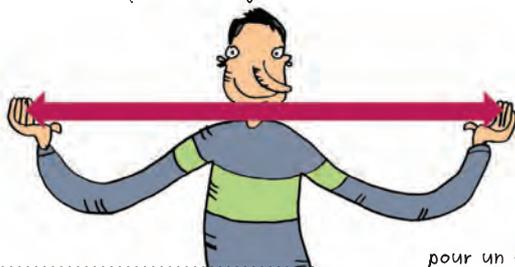
Sur le territoire du Parc, les trajets sont longs et difficiles. Par conséquent, à partir du moment où votre projet prévoit l'accueil de public vous devez prendre en compte :

- ☑ les transports : possibilités d'accès et de stationnement tant pour les personnes qui possèdent un véhicule personnel que pour celles qui n'en possèdent pas (vélo, transports en commun) ;
- ☑ les aménagements pour les personnes à mobilité réduite, mal-voyantes, mal-entendantes... ils doivent à minima être en conformité avec la réglementation.

Pour réduire les inégalités sociales...



sans doute faut-il allonger la taille de mon taxi



pour un taxi collectif et solidaire.



L'association Sésame Autisme Languedoc a été créée en 1984. En 1987, fut ouvert sur le site de La Pradelle, à Saumane, un dispositif de mise au travail et d'hébergement (59 places) des adultes autistes. Le statut d'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) implique une activité commerciale pour les 37 adultes handicapés qui en font partie. Les activités retenues sont l'agriculture (productions locales, traditionnelles et artisanales : charcuterie, pâtisserie, légumes, volailles..., certifiées AB pour les productions végétales et les volailles) et surtout le tourisme (gîtes, chambres d'hôtes, restaurant), ce qui positionne le centre comme un acteur important et actif, et le premier employeur de la vallée Borgne. Travailler à La Pradelle implique d'adhérer à des valeurs sociales, humanistes et solidaires auxquelles les salariés sont sensibles.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont-elles utilisées à bon escient ?

Les TIC recouvrent les techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement l'informatique, l'internet et les télécommunications. Leur utilisation pour votre projet, sous la forme d'un site internet par exemple, possède de nombreux avantages :

- ☑ l'information est électronique,
- ☑ la consommation de papier est diminuée,
- ☑ les échanges de données se font plus facilement,
- ☑ des transports sont évités,
- ☑ si l'accessibilité du site aux personnes mal-voyantes ou mal-entendantes a été travaillée, la diffusion de votre information est améliorée.

Attention cependant à ne pas creuser les inégalités numériques auquel le territoire rural du Parc national est déjà confronté car il faut disposer de matériel informatique ainsi que d'une connexion à internet (performante) pour que ce mode de communication soit efficace... Certains publics, comme les personnes âgées, sont par ailleurs moins réceptifs à ce genre de technologie que les jeunes. Votre projet devra bien tenir compte de son public cible en se lançant sur la toile.

20 Mon projet crée-t-il du lien social ?

En rupture avec les traditions de nos aînés, les liens familiaux se distendent, la mobilité géographique est encouragée, l'individu prime sur le groupe et les solidarités s'effritent. Retrouver une forme d'échanges et de communication entre personnes permet de (re)créer ce lien social et de s'entraider. Cela peut constituer une réponse adaptée à des besoins non couverts par les services publics ou privés sur notre territoire.

Votre projet peut prévoir de mettre en relation des groupes de personnes :

- ☑ sur des critères de proximité géographique : les voisins d'une même rue, d'un même hameau, les travailleurs de deux entreprises voisines... afin de créer une convivialité et la possibilité d'échanger quelques services (co-voiturage, prêt de matériel, échange de savoirs et savoir-faire...);
- ☑ sur des critères de proximité d'intérêts : le partage d'une passion commune est bien souvent la raison de rassemblements imposants qu'ils soient sportifs, culturels, professionnels... La diffusion de l'information via les nouveaux moyens de communication permet de mobiliser un public parfois très éloigné du lieu du projet ;
- ☑ sur des critères de mixité : dans certains cas, il peut être intéressant de mettre en relation des individus de cultures et d'âges différents autour d'un même sujet.



CINECO, qui a fêté ses 30 ans en 2013, est une association permettant d'accéder au cinéma dans des lieux où on ne l'attend pas. En effet, grâce à CINECO, la population cévenole vivant dans des zones enclavées peut assister à des projections sans effectuer de longs déplacements. Avec ses quatre projecteurs numériques itinérants et une quarantaine de bénévoles, l'association couvre désormais 21 villages, des Cévennes gardoises aux gorges du Tarn, en passant par le mont Lozère. Chaque année, ce sont environ 40 films qui sont diffusés sur le circuit, pour la plupart classés « Art et Essai ». Ainsi, l'association favorise le développement d'une culture cinématographique de qualité dans les Cévennes et, parallèlement, renforce les liens sociaux.

Et quoi de mieux que des moments de convivialité pour donner envie de se réunir ?

Il est parfois difficile de nous mobiliser pour aller rencontrer, écouter, se renseigner, débattre... les dimensions festive et ludique des manifestations sont indéniablement des critères de réussite. Un temps de partage « hors du cadre » peut parfois être le petit plus qui fait d'une réunion un moment agréable et qui donne envie aux participants de revenir. Et si le pari du lien social est réussi, il se peut que vous voyiez naître, en marge de votre projet, des actions de coopération locale sous la forme d'associations par exemple.



Cette dimension me plaît bien !



21 Mon projet invite-t-il à l'épanouissement personnel ?

La question de l'épanouissement personnel ne peut se poser que lorsque les besoins vitaux (alimentation, éducation et logement notamment) sont satisfaits. Il est alors question de nourrir son esprit, sa réflexion, de s'ouvrir aux autres, de partager, de se sentir concerné. En somme, se sentir bien avec soi et avec autrui ! Et l'on comprend que cette dimension soit essentielle pour la durabilité de nos sociétés.

Votre projet contribue-t-il à la lutte contre l'appauvrissement culturel ?

À l'heure de la mondialisation qui tend à uniformiser les différentes cultures, cette question est cruciale. Votre projet, dans la mesure où il est en cohérence avec son territoire et valorise la culture locale mais également s'il fait la promotion d'un événement artistique ou s'il tisse une passerelle avec une culture lointaine, contribue à limiter les effets négatifs de la globalisation.

Votre projet peut-il faire l'objet d'actions éducatives ou de sensibilisation ?

Votre projet peut comporter des actions éducatives ou de sensibilisation à destination des enfants, des jeunes et/ou des adultes. L'éducation ne se résume en effet pas à notre passage à l'école mais concerne toutes les formes d'apprentissage au fil de la vie. Le guide que vous tenez entre vos mains, en plus d'être une aide pour votre projet, est également un outil de sensibilisation au développement durable dont vous pourrez faire profiter votre entourage.

Votre projet possède-t-il une dimension liée à la citoyenneté ?

La participation à la vie de la communauté peut contribuer à réorienter les politiques locales et les modes de consommation vers des schémas plus durables. Votre projet peut encourager chaque citoyen à se sentir davantage concerné par la vie de sa commune et de la société, et à exercer ses droits et ses devoirs dans le respect des autres.



« La cause est entendue : la culture sera désormais le quatrième pilier du développement durable. Le reconnaître, c'est reconnaître l'apport de la diversité ; c'est aussi encourager la pluralité des chemins pour la définition et la mise en œuvre du développement durable ; c'est casser l'idée qu'il ne comporte qu'une voie, qu'un modèle unique ; c'est à la fois protéger l'identité d'une région, d'un pays, d'une ethnie et reconnaître que chacun porte en lui ses propres aspirations et ses valeurs ; et c'est souligner aussi que le développement durable n'est pas une norme ou une obligation mais un acte volontaire, une fierté. » Serge Antoine, pionnier français du développement durable.



avec une partie théorique

et une partie pratique.



22 La coopération est-elle une composante de mon projet ?

On retiendra le terme de coopération pour parler des échanges entre acteurs de deux pays différents, développés, émergents ou en voie de développement. Le développement durable insiste sur la nécessité de laisser un monde vivable pour les générations futures (solidarité inter-générationnelle) mais également d'œuvrer à plus de solidarité entre les générations actuelles (solidarité intra-générationnelle qui prend le nom de coopération lorsqu'elle est transfrontalière).

Votre projet comporte-t-il une dimension de coopération active ?

Tout projet ou presque peut être assorti d'un échange international. Les expériences des uns dans un domaine peuvent être source d'inspiration pour d'autres. Le contexte culturel, social et religieux conditionne les idées et le fait de transcender les frontières peut être vecteur d'innovation (procédé, matériaux, démarche...). Votre projet peut donc s'ouvrir à l'international de deux manières : en exportant ou en important des savoirs, des savoir-faire et/ou des technologies. Pour les projets de dimensions modestes, cette coopération active peut se faire dans le cadre de réseaux d'échange déjà organisés.

Est-il assorti d'actions de sensibilisation dans ce domaine ?

Chaque domaine évoqué dans ce guide peut faire l'objet d'actions de sensibilisation. Néanmoins, l'enjeu de la coopération planétaire qui fait de nous des êtres solidaires d'autres populations moins favorisées nous apparaît comme crucial. Il s'agit d'un levier important pour le changement permettant à l'individu de mettre en lien ses pratiques avec les impacts qu'elles engendrent ici et ailleurs. Votre projet peut vous amener à penser la coopération de manière éducative et à sensibiliser les personnes autour de vous.

Votre projet peut également promouvoir une coopération indirecte...

Par exemple, grâce à votre politique d'achats éthiques et solidaires.



Le Parc national des Cévennes a été désigné réserve de biosphère par l'Unesco en 1985. Une réserve de biosphère n'est pas un territoire sous cloche d'où l'homme est exclu. C'est un territoire vivant, choisi pour être le terrain d'application du programme sur l'Homme et la biosphère. Celui-ci consiste à promouvoir un mode de développement économique et social basé sur la conservation et la valorisation des ressources locales, et pour lequel la participation citoyenne est favorisée. La France compte 11 réserves de biosphère et il en existe plus de 600 dans le monde. Autant de pistes d'échanges et de coopérations possibles pour le territoire !



23

Mon projet a-t-il un impact sur la qualité de l'emploi local ?

Dans notre société, du travail pour chacun est une priorité. Des activités économiques qui génèrent des emplois stables sont à privilégier afin de donner à tous les travailleurs un salaire décent et ainsi permettre la satisfaction des besoins essentiels que sont le logement, l'alimentation, l'éducation... le développement pour qu'il soit durable ne doit laisser personne au bord du chemin.

Mon projet permet-il de créer des emplois ?

Votre projet peut induire la création d'emplois directs ou indirects :

- ☑ directement rattachés à votre activité,
- ☑ indirects grâce à la dynamisation d'une filière, à l'accroissement d'un flux touristique, au développement d'un procédé novateur...

Sur quelle zone géographique ?

Un projet qui crée des emplois est déjà une belle réussite... mais un projet qui en crée localement permet le développement du territoire sur lequel il se trouve ! Son acceptabilité sociale ne s'en trouve que renforcée.

Sont-ils pérennes ?

Afin d'asseoir la stabilité financière des salariés concernés, des emplois pérennes sont à rechercher. Cependant, sur un territoire comme celui du Parc national des Cévennes où le tourisme représente une part importante de l'économie, la saisonnalité des emplois proposés est bien souvent de mise sans pour autant que la pérennité de l'emploi soit en cause. De la même manière, le(s) emploi(s) créés peuvent être à temps partiel.

Vu la charge de travail, je passe une petite annonce pour trouver un collaborateur.



Votre projet inclue-t-il une formation pour vos salariés ou d'autres publics ?

Dans l'hypothèse où votre projet crée des emplois, il est possible qu'en cours de route vous ayez besoin de faire évoluer les compétences de vos employés. Afin de garder les personnes en poste, les formations qualifiantes peuvent être une solution. Vous pouvez également former d'autres publics (apprentis, ouvriers, citoyens) aux techniques que vous mobilisez (exemple de la construction en pierres sèches).

Si votre projet a nécessité des embauches, avez-vous été attentif à ne pas discriminer les candidats ?

Sur leur sexe, leur âge, leur origine, leur handicap ? Un emploi de qualité est aussi un emploi non discriminant.



Le territoire du CBE (comité de Bassin d'Emploi) des Cévennes est caractérisé par une forte proportion d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants et d'entrepreneurs. Les emplois salariés sont moins nombreux qu'ailleurs. Or, une petite structure peut avoir besoin d'une ou de plusieurs compétences, sur des actions ponctuelles ou régulières. Dans cet esprit, le CBE a donc accompagné la création de groupements d'employeurs dans le domaine agricole et associatif. Ainsi plusieurs employeurs s'associent pour créer les conditions suffisantes d'un poste à temps plein sur plusieurs structures. 5 groupements d'employeurs existent et embauchent en tout 10 salariés sur l'ensemble du territoire.

C'est très étonnant, personne ne m'appelle !

Un projet économiquement responsable

Votre projet, à partir du moment où il s'agit d'une activité impliquant des échanges marchands directs ou indirects, se doit de bien tenir compte du contexte économique dans lequel il s'inscrit.

Situation économique du territoire

La sphère résidentielle constituée des activités liées à la satisfaction des besoins de la population (activités de proximité comme le commerce de détail, les services aux particuliers, les activités associatives et celles liées au tourisme) représente un emploi sur deux (51%) ce qui est très largement supérieur à la moyenne régionale (46%).

Les emplois liés à la sphère publique (administrations et collectivités publiques) sont nombreux dans le Parc national, plus nombreux qu'ailleurs. Ils constituent un tiers des emplois salariés du territoire, soit un sur trois, pour environ un sur quatre dans la région (27 %) et au niveau national (23 %). Au sein de cette sphère, le secteur de la santé et de l'action sociale est particulièrement développé. En effet, près de 25 % des emplois salariés relèvent de ce secteur, alors qu'elle est de 15 % au niveau régional.

Le tissu productif (industrie, agriculture, ...) est essentiellement constitué d'établissements de petite, voire de très petite taille. Les établissements sans salarié, très majoritaires, représentent 63 % de l'ensemble des établissements. La création d'entreprise est un peu moins dynamique dans le Parc national qu'en Languedoc-Roussillon. En 2006, 13 % de l'ensemble des établissements en activité sont nouveaux dans le Parc et 16 % dans l'ensemble rural régional.

Les trois grandes activités économiques privées présentes sur le territoire du Parc national des Cévennes concernent :

☒ l'agriculture (sphère productive). Au cours des dernières années, l'agriculture a connu des évolutions contrastées sur le périmètre du parc national :

– sur le secteur du mont Lozère, on compte de nombreuses exploitations à dominante d'élevage bovin allaitant ou bovin lait, ainsi que des exploitations en ovins viande ou mixtes bovins viande / ovins viande. La dynamique d'installation est moyenne, mais du fait de l'accroissement des exploitations existantes, la pression foncière est très forte ;

– sur le secteur des causses, on note la présence d'exploitations de plus grande taille à dominante ovins lait ou ovins viande. La concentration des exploitations, la présence d'une filière lait bien structurée autour de l'usine du Masegros, et la présence de zones cultivables dans les dolines confortent la vocation agricole de cette zone ;

– sur les secteurs des vallées cévenoles et du mont Aigoual, l'activité agricole a considérablement régressé au profit de la forêt. Elle ne représente par exemple plus que 15% des surfaces sur la vallée Longue et le Calbertois. On constate néanmoins le maintien des installations agricoles, souvent non aidées, de petites tailles, peu liées au foncier, avec des projets de diversification vers la vente des produits de la ferme, ou vers l'accueil touristique.

☒ l'artisanat (sphère productive) : il concerne tous les métiers des professionnels qui investissent sur leur savoir-faire et dont l'essentiel du revenu provient de la vente de produits et de services issus de son propre travail. Un secteur en développement est l'artisanat d'art.

☒ le tourisme (sphère résidentielle) : dans le Parc national, plus de 1 100 emplois salariés en moyenne

sur l'année, sont liés à la fréquentation touristique du territoire. Cette dernière est par nature saisonnière. Ainsi, l'amplitude annuelle de ce volume d'emplois varie de un à trois entre le mois de janvier (750 salariés) et le mois d'août (plus de 2 200 salariés).

Globalement, les établissements implantés dans le Parc national sont plus pérennes que ceux de l'ensemble rural régional. Au 1^{er} janvier 2006, 70 % des établissements affichent une durée de vie d'au moins 3 ans et 58 % une durée d'au moins 5 ans, ce qui est supérieur aux moyennes de l'espace rural régional (sans ses agglomérations).

Le taux de chômage est estimé à 10 %. Selon les données de l'ANPE, le Parc national des Cévennes compte 3 200 demandeurs d'emploi en 2007. Un quart d'entre eux sont inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an et considérés comme chômeurs de longue durée. Le nombre de chômeurs de cette catégorie a baissé de 25 % entre 2006 et 2007, un peu plus rapidement que dans l'ensemble rural régional où il a baissé de 20 %.

Comme dans le reste de la région, le chômage est particulièrement élevé parmi les jeunes. Parmi les moins de 25 ans, il touche 33 % des hommes et 40 % des femmes.

Revenus des ménages

Le revenu des ménages est en moyenne peu élevé. En raison de la structure de sa population, la part des salaires dans l'ensemble des revenus des ménages est plus faible dans le Parc national que dans l'ensemble rural régional (respectivement, 49,5 % et 51,9 %). A l'inverse, la part des pensions et retraites y est plus élevée (37,5 % contre 34,8%).

Cette composition des revenus entraîne un plus faible revenu moyen par ménage. Celui-ci est inférieur de 7 % à celui de l'ensemble rural régional. De ce fait, seuls six ménages du Parc sur dix sont imposés (57 % dans l'ensemble rural régional et 53 % dans la région). Les parts plus importantes d'inactifs, de chômeurs de longue durée et de personnes travaillant à temps partiel expliquent aussi, en partie, cette situation. Le montant annuel moyen des minima sociaux versé aux habitants du Parc national par les caisses d'allocations familiales est supérieur à celui versé dans l'ensemble rural régional comme en Languedoc-Roussillon. Ainsi, les prestations sociales compensent plus qu'ailleurs la faiblesse des revenus de certains ménages.

Dans le Parc national des Cévennes, la pauvreté est moins concentrée géographiquement qu'ailleurs dans la région, notamment en raison de l'absence de grande unité urbaine sur le territoire. La pauvreté ne touche pas non plus les mêmes personnes qu'ailleurs. Elle concerne en effet davantage les personnes âgées, alors qu'elle touche en général plutôt les jeunes. En 2009, pour les personnes proches de la retraite en particulier, il est plus difficile de retrouver un emploi et de quitter le dispositif du RMI. Ainsi, dans le Parc national, le tiers des allocataires perçoivent le RMI depuis plus de deux ans, alors que cette proportion s'élève à 25 % dans l'ensemble rural régional.

Pour en savoir plus : Diagnostic socio-économique du Parc national des Cévennes (2009, actualisé en 2010), disponible sur le site internet de l'INSEE et du Parc national des Cévennes.

24 **E**n quoi mon projet est-il rentable économiquement ?

Un projet rentable économiquement et efficient aura plus de chances d'être pérenne et de contribuer à l'économie locale du territoire sur lequel il se trouve.

Quels sont les coûts et les recettes de fonctionnement de mon projet ?

Il s'agit grâce à cette question de bien définir les sorties (frais de personnel, achat de produits, matériaux, fluides...) et les rentrées d'argent (vente de biens et/ou services, dons, subventions, crédit...) que votre projet pourrait occasionner.

Quelle est la rentabilité à court, moyen et long termes de votre projet ?

La rentabilité est le rapport entre les recettes et les ressources employées pour les obtenir. La notion s'applique à tous les investissements. L'objectif est atteint lorsque les recettes sont a minima égales et surtout supérieures aux investissements. Votre projet vous permet alors d'épargner et de ré-investir dans du matériel, de nouvelles activités... La rentabilité d'un projet peut cependant n'être atteinte qu'au bout de plusieurs années de fonctionnement. Pour les opérateurs publics, la question s'entend en termes de réalisation des politiques portées.



Afin de développer votre projet, vous pouvez avoir besoin d'un crédit. L'accès aux produits bancaires classiques suppose de ne pas être en trop grande situation de précarité. Pour les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès aux services financiers traditionnels, le micro-crédit est une solution. Il s'agit d'un crédit de faible montant, avec intérêt, accordé pour créer ou développer une activité génératrice de revenus. Il peut être sollicité auprès de certaines banques moyennant un accompagnement par un réseau spécialisé (ADIE, France Active, France Initiative...). Vous pouvez aussi faire appel au micro-crédit participatif : des particuliers choisissent de se regrouper, grâce à une plate-forme sur internet, pour vous prêter les fonds nécessaires à votre projet.

Mon projet est-il globalement efficient ?

Il est intéressant d'associer à la notion de rentabilité celle de l'efficacité. Cette dernière permet d'estimer si les dépenses effectuées pour obtenir des résultats sont utilisées de manière optimale ou si elles peuvent produire les mêmes effets en étant diminuées. L'objectif est donc d'allouer le minimum optimal de ressources pour la production d'un résultat et éviter le gaspillage. Cette notion doit être prise au sens large et la recherche de l'efficacité économique ne doit pas venir empiéter sur les aspects sociaux et environnementaux de votre projet.

Ah, oui...



Ah, bon...



Certes...



Et bien...



Bon, pour la mise en bourse des taxis Simon, je vais attendre un peu !



25 **P**uis-je donner une idée du coût global de mon projet ?

Cette notion du coût global est un outil pertinent pour le développement durable puisqu'il permet d'évaluer de manière globale si le projet est bénéfique pour la société ! Il signifie non seulement que chaque produit, chaque projet doit être analysé financièrement sur l'ensemble de son cycle de vie mais également que les dommages externes doivent être pris en compte comme un coût. Encore très peu utilisé, à part dans le secteur du bâtiment, le coût global est une dimension qu'un porteur de projet sensible au développement durable ne peut ignorer. Son seul tort est de donner une valeur marchande à tout... même à ce qui n'en a pas.

Quels sont les coûts et les bénéfices directs de votre projet sur l'ensemble de son cycle de vie ?

Votre projet, de sa conception à sa fin de vie, nécessite un certain nombre de dépenses : matériaux, études, main d'œuvre... il générera également des bénéfices. Pour finir, lorsqu'il sera arrivé à son terme, il vous faudra peut-être à nouveau payer pour gérer les déchets produits, remettre un site en état... L'ensemble de ces dépenses ainsi que l'ensemble des bénéfices occasionnés sont à prendre en compte.

Quels sont les coûts et les bénéfices indirects de votre projet sur l'ensemble de son cycle de vie ?

Cette question vous amène à envisager, sur la totalité de la durée de vie de votre projet, l'ensemble de ses impacts positifs ou négatifs sur les autres et sur l'environnement. Il peut indirectement améliorer ou dégrader une situation existante d'un point de vue environnemental ou social. Par exemple, une entreprise qui utilise de manière intensive les infrastructures existantes pour ses transports est responsable en grande partie de leur dégradation accélérée. Leur réfection sera cependant à la charge des collectivités et donc des contribuables. Ce coût externe, indirect et négatif devrait théoriquement être supporté par l'entreprise en question et intégré au prix de vente de ses produits.

Le coût global de mon taxi, c'est simple, d'un côté mes dépenses, d'un autre côté, mes bénéfices.



Mais parmi les billets de mes bénéfices, le plus beau quoi soit...



...c'est un billet doux de Madeleine !

Merci Simon pour ton taxi si amiable !
M.



L'énergie grise est la quantité d'énergie nécessaire au cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'utilisation, l'entretien et à la fin, le recyclage. Chacune de ces étapes nécessite de l'énergie (humaine, animale, électrique, thermique...). En cumulant les énergies consommées ou d'un produit, on peut mesurer le besoin énergétique d'un matériau ou d'un produit. Les métaux et les matières synthétiques incorporent beaucoup d'énergie grise. Les produits qui viennent de loin également. Les matériaux les moins transformés et consommés proches de leur lieu de production contiennent peu d'énergie grise.

Est-il possible de chiffrer l'ensemble de ces coûts et bénéfices et de les additionner pour obtenir le coût global de votre projet ?

Les coûts et bénéfices directs sont les plus faciles à évaluer. Les coûts et bénéfices indirects nécessitent d'aller chercher les données financières auprès des acteurs qui payent pour limiter les impacts négatifs, ou qui bénéficient des avancées liées à votre projet. Mais certains effets indirects ont bien du mal à être monétarisés. Pour votre projet, la première étape indispensable est d'abord d'identifier les personnes impactées et, quand cela est possible d'ouvrir un dialogue avec elles. L'approche purement financière est beaucoup plus complexe !

26 Ai-je une politique d'achats responsable ?

Votre projet peut vous amener à réaliser des achats (matériaux, produits alimentaires ou non, meubles...). Levier important pour un changement des pratiques en faveur du développement durable, l'acte d'achat doit être pensé de manière globalisante car le choix d'un produit fabriqué à l'autre bout du monde, dans des conditions dégradantes, encourage ce système. Le changement passe par des achats respectueux de l'environnement et des travailleurs.

Est-ce qu'en tant que porteur de projet j'accepte d'acheter au prix juste ?

La première question est bien celle-ci... Un produit ou un service a un coût pour l'entreprise qui les fournit. Afin d'être concurrentielle, certaines pratiques sont courantes :

- ☑ délocalisation des entreprises afin de bénéficier d'une main d'œuvre moins protégée et que l'on peut payer moins cher, d'une réglementation environnementale moins regardante ;
- ☑ utilisation de matériaux de mauvaise qualité ;
- ☑ absence de tests suffisants sur l'innocuité des matières...

Alors, certains produits peuvent apparaître comme plus chers que d'autres et pourtant ce sont bien souvent eux qui sont au prix juste si l'on souhaite préserver l'environnement et les hommes qui les fabriquent.

Je serai intransigeant, tous mes achats seront labellisés.



Je pense même labelliser mes passagers !



Pouvez-vous indiquer les critères de choix de vos achats ?

"Consom'acteur !" Ce slogan indique que vous positionnez votre achat comme un acte volontaire et réfléchi. Pour cela, vos choix de consommation sont établis en fonction de critères environnementaux et sociaux. En voici quelques exemples :

- ☑ critères environnementaux :
 - produit possédant un écolabel (impact environnemental maîtrisé),
 - produit local (diminution des transports émetteurs de gaz à effet de serre et polluants),
 - produit de saison et d'origine végétale pour les denrées alimentaires (moins d'énergie dépensée pour leur production)...
- ☑ critères sociaux :
 - produit garanti par un label (impact social maîtrisé et travailleurs respectés),
 - produit issu du commerce équitable (juste rétribution du producteur),
 - produit élaboré par une entreprise d'insertion, un centre d'Aide par le Travail (accès à l'emploi pour des personnes en difficultés sociales et/ou physiques)...
 - produit ou prestation local(e).



"A Nature & Progrès, les paysans n'exploitent pas la terre, ils la cultivent !" Créée en 1964, l'association Nature & Progrès est au service du développement de l'agrobiosphère. Dans son souci d'une agriculture cohérente, Nature & Progrès attribue son label de façon globale à la fois à partir de cahiers des charges techniques mais également en fonction d'une charte, prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Si l'agriculture biologique officielle offre une garantie de pratiques plus respectueuses de l'environnement que l'agriculture conventionnelle, Nature & Progrès ne s'en contente pas. Ses cahiers des charges sont depuis 1964 co-construits entre adhérents professionnels et consommateurs, et régulièrement mis à jour.

27

Mon projet propose-t-il un débouché durable pour les ressources du territoire ?

Le développement local du Parc national des Cévennes passe par une mise en valeur, qui peut également être économique, de ses richesses. Ainsi de nombreuses activités s'appuient sur le patrimoine naturel, culturel et paysager, et sur le caractère du lieu pour attirer leurs clients et créer de la valeur ajoutée à leurs produits et/ou services. Cela peut notamment être le cas pour l'agriculture, le tourisme ou l'artisanat.

Est-ce que votre projet propose un débouché commercial aux ressources du territoire ?

Votre projet peut consister à développer une filière particulière de vente d'un produit ou venir conforter une filière existante.

L'agriculture permet une valorisation économique du territoire qui peut être reconnue par un label particulier (Appellation d'origine contrôlée, Agriculture Biologique...).

Le tourisme et l'artisanat sont également des activités qui mettent en valeur le patrimoine naturel, culturel et paysager. Dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, la mise en avant de valeurs immatérielles (la liberté, l'autonomie, la résistance...) est un « plus » commercial.

Mais votre projet peut également s'intéresser à d'autres ressources locales (le bois, la pierre...) aujourd'hui peu exploitées afin de structurer une filière nouvelle par exemple le bois-énergie.



Avec Madeleine, le Pr Tournesol, avec le soutien et l'aide de beaucoup d'autres, et grâce à la bogue, on va essayer de refaire le monde...
un peu plus durable !

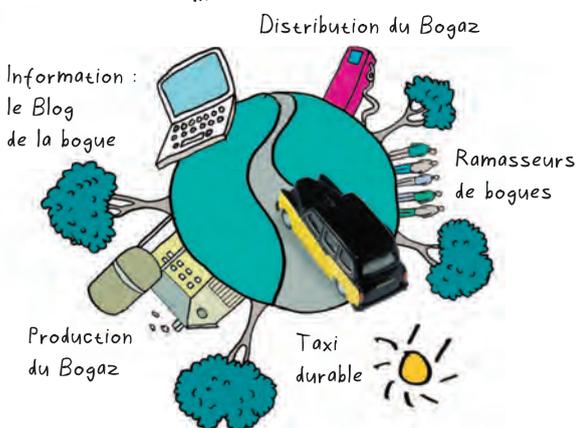
Le fait-il de manière raisonnée ?

De la même manière que pour les ressources permettant à votre projet de fonctionner (pétrole, gaz, eau...), la composante du territoire à partir de laquelle vous créez de la richesse doit être gérée de manière cohérente avec sa disponibilité et plus généralement avec son environnement.

Ainsi, dans l'hypothèse où votre projet concerne le développement d'une activité touristique de pleine nature, vous veillerez à éviter le sur-piétinement, l'abandon de déchets sur le trajet, le dérangement de la faune sauvage... A l'instar d'un projet touristique, une activité agricole qui utilise les ressources naturelles du territoire (sol, air, eau) doit être pensée au regard de son impact sur ces dernières.



La technique de la pierre sèche était traditionnellement utilisée sur le territoire. Elle concernait aussi bien le granite du mont Lozère que le calcaire des causses ou les schistes de l'Aigoual et des vallées cévenoles. L'intérêt du mur en pierres sèches est qu'il ralentit l'écoulement de l'eau mais ne la retient pas, et qu'il peut absorber des vibrations (trafic routier) sans se déstructurer. Cette technique est remise au goût du jour par l'association interdépartementale « Artisans bâtisseurs en pierres sèches » (ABPS). Créée en 2002, elle regroupe actuellement 12 artisans du bâtiment, 6 en Lozère, 5 dans le Gard et 1 dans l'Hérault. Les ABPS sont aujourd'hui reconnus sur le plan national pour leur savoir-faire et la qualité de leurs interventions pour le développement de la filière « pierre sèche », qui se structure autour de 3 axes : l'information, la formation et la qualification.



Rédaction

Sylvette MATTÉOLI (PNC)

Comité de lecture

Bruno DAVAL (PNC)

Yves DESMARET (conseil général du Gard)

Monique de LAGRANGE (Pays des sources en Lozère)

Bertrand FISCHER (communauté de communes de Villefort)

Stephan GARNIER (syndicat mixte de la vallée du Galeizon)

Ingrid HOKSBERGEN (PNC)

L'établissement public du Parc national des Cévennes remercie les personnes qui par leurs témoignages ont enrichi les questions abordées dans ce livre d'expériences locales.

Responsable de la publication

Ingrid HOKSBERGEN (PNC)

Maquette

marc-guerra.com

avec la participation de charlotte@c-com-cha.com

Illustrations et scénario original

marc-guerra.com

Photographies

Marc GUERRA

FOTOLIA

ISTOCK

SHUTTERSTOCK

VEER

Mario KLESCZEWSKI : couverture

Impression

Imprimerie MARAVAL, 34 220 St-Pons de Thomières

Imprimerie certifiée



PEFC™ 10-31-2003 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

dépôt légal : février 2014

